



RUMILLY

Comptes de Gestion et Administratifs 2024 Budgets Primitifs 2025

(Commission Ressources du 18 mars 2025)

Conseil Municipal du 03 avril 2025

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COMMUNE

- 1) Fiscalité directe : reconduction des taux d'imposition 2025
- 2) Recettes de fonctionnement en diminution
- 3) Impôts et taxes
- 4) Autres ressources
- 5) Aides de l'Etat
- 6) Recettes d'investissement
- 7) Autres ressources en investissement

CHAPITRE 2 : LES DEPENSES COURANTES DE LA COMMUNE

- 1) Récapitulatif des dépenses
- 2) Dépenses de fonctionnement : maîtrise voire diminution à poursuivre
- 3) Zoom sur quelques postes du chapitre 011 – Charges à caractère général
- 4) Dépenses de personnel
- 5) Le poids des ressources humaines dans les charges de gestion
- 6) Subventions aux associations
- 7) Indemnités des élus
- 8) Résultats de fonctionnement
- 9) Suivi de la Capacité d'Auto Financement

SOMMAIRE

CHAPITRE 3 : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

- 1) Synthèse des dépenses d'investissement
- 2) Suivi du taux de réalisation des travaux et des RAR
- 3) Résultats d'investissement 2024 et affectation
- 4) Opérations
- 5) APCP
- 6) Projets principaux d'investissement
- 7) Dette propre et dette garantie

CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE CINEMA

- 1) Synthèse des recettes de fonctionnement
- 2) Synthèse des dépenses de fonctionnement
- 3) Synthèse des recettes d'investissement
- 4) Synthèse des dépenses d'investissement
- 5) Dette propre
- 6) Résultats 2024 et affectation

CHAPITRE 5 : DELIBERATIONS

- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs
- Indemnités des élus
- Affectation des résultats 2024
- Vote des taux de fiscalité directe
- Vote des Budgets primitifs 2025
- Vote des APCP



CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL

LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COMMUNE

(en fonctionnement et en investissement)

1) FISCALITE COMMUNALE: Reconduction des taux de fiscalité directe locale (ou impôts directs locaux) et instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

UN CHOIX : Fixer le montant des dépenses à partir d'une fiscalité locale inchangée et avec l'instauration d'une nouvelle taxe : la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) votée le 26/09/2024 et applicable dès 2025

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	18,22 %	18,22 %
Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants		18,22 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24,15 %	24,15 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41,04 %	41,04 %

Pour rappel, les bases des impôts locaux (« valeurs locatives ») sont augmentées chaque année par le parlement, qui a voté pour 2025 une hausse de 1,68 % (augmentation de 3,86% en 2024)

Pour information, taux moyens communaux constatés en 2024	France	Haute-Savoie
Taxe d'Habitation	23,88 %	24,29 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39,74 %	30,74 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	51,08 %	69,37 %

2) Section de Fonctionnement : recettes en diminution !

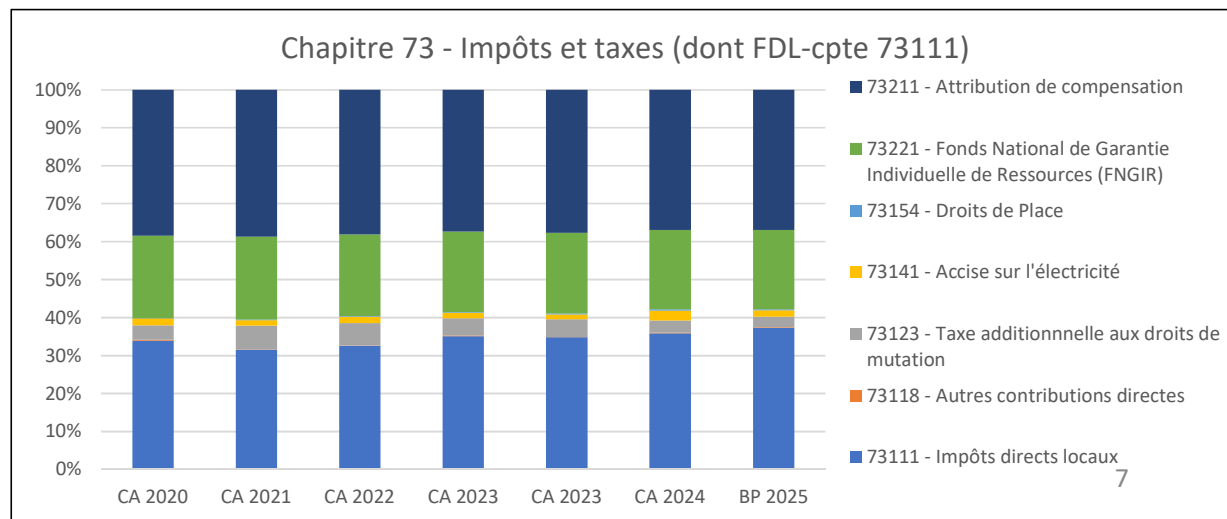
6

RECETTES DE FONCTIONNEMENT En €	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	CA 2024 (dont rattachements)	BP 2025
70 – Prod. services, domaine, ventes diverses	1 828 830,00	2 164 555,55	1 877 210,00
73 – Impôts et taxes	10 345 890,00	10 360 606,85	10 345 890,00
731 – Fiscalité locale	7 588 000,00	7 557 590,32	7 554 300,00
74 – Dotations et participations	3 936 360,00	4 837 913,52	3 788 360,00
75 – Autres produits de gestion courante	526 491,00	609 291,22	597 395,00
013 – Atténuations de charges	80 000,00	91 435,08	80 000,00
RECETTES DE GESTION DES SERVICES	24 305 571,00	25 621 392,54	24 243 155,00
76 – Produits financiers	3 000,00	1 533,43	0,00
77 – Produits spécifiques	61 435,00	85 400,80	0,00
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (semi-budg.)	714 291,00	719 579,00	0,00
RECETTES FINANCIERES	778 726,00	806 513,23	0,00
RECETTES REELLES	25 084 297,00	26 427 905,77	24 243 155,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 084 297,00	26 427 905,77	24 243 155,00

3) RESSOURCES FINANCIERES : Impôts et taxes

- **Impôts locaux** : en attendant l'état 1259COM de 2025 (état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales), le produit fiscal estimé et simulé par les services du trésor pour 2025 est de 6683 k€ (en intégrant la THLV).
- **FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et Attribution de compensation**: ces ressources sont gelées du fait de leur nature; elles composent pourtant plus de la moitié des ressources fiscales propres de la commune (57,8% du BP25), ce qui réduit très fortement le dynamisme fiscal. Le seul levier est de fait la hausse de la pression fiscale (taux) ou celles des bases (valeur locative-nombre de logements/entreprises).
- **Accise sur l'électricité** : si les prix de l'énergie explosent, la taxe ou accise sur l'électricité est basée sur les consommations : elle reste globalement stable. La prévision 2025 est prudente du fait des économies d'énergie réalisées par l'ensemble des consommateurs et du réchauffement climatique qui réduit les périodes de chauffe des bâtiments.
- **Taxes sur les droits de mutation** : la chute des transactions immobilières a eu une répercussion sur ces droits de mutation à titre onéreux. Dans un contexte de reprise fragile du marché immobilier, une hausse des frais de notaire (0,5% de la taxe départementale pour les actes passés et les conventions conclues à partir du 01/04/2025) a été annoncée afin d'accroître les recettes des collectivités locales dans un contexte de baisse des transactions. La prévision 2025 est basée sur le produit encaissé en 2024.
- **Les droits de place** (marchés, foire) ont été inscrits pour un montant prévisionnel de 41 k€ au BP25.

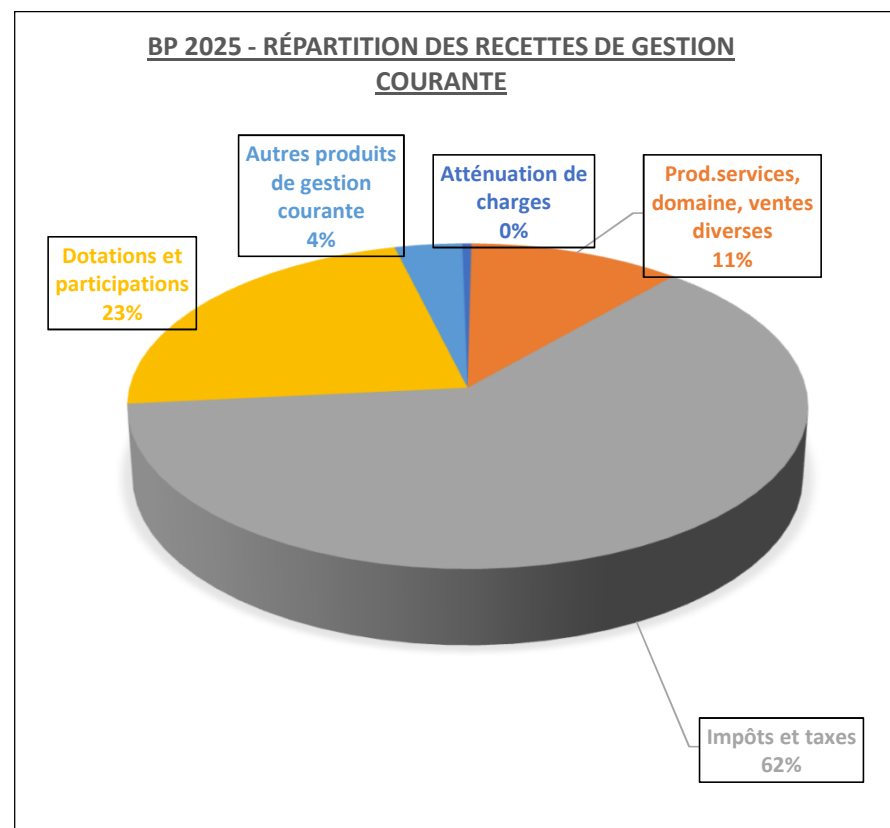
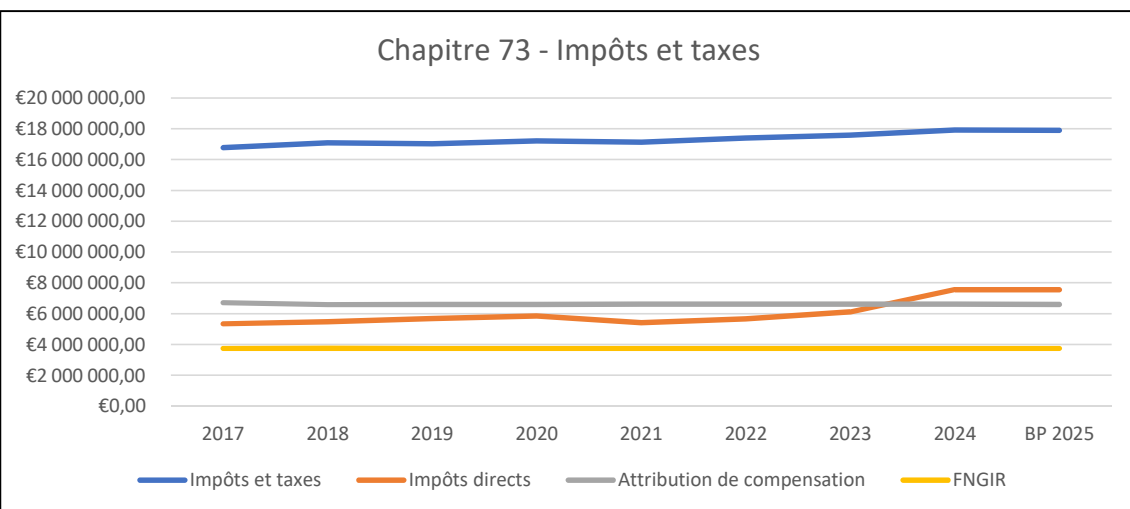
	73111 - Impôts directs locaux	73118 - Autres contributions directes	73123 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	73141 - Accise sur l'électricité	73154 - Droits de Place	73221 - Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	73211 - Attribution de compensation
CA 2020	5 838 022 €	45 169 €	651 872 €	317 872 €	3 348 €	3 745 890 €	6 600 171 €
CA 2021	5 403 005 €	15 936 €	1 075 139 €	239 386 €	25 568 €	3 745 890 €	6 614 717 €
CA 2022	5 660 273 €	20 272 €	1 023 778 €	295 870 €	29 642 €	3 745 890 €	6 614 716 €
CA 2023	6 200 000 €	36 000 €	800 000 €	260 000 €	30 000 €	3 745 890 €	6 600 000 €
CA 2023	6 121 967 €	7 486 €	824 000 €	223 916 €	40 721 €	3 745 890 €	6 614 716 €
CA 2024	6 429 972 €	33 897 €	571 435 €	460 117 €	62 169 €	3 745 890 €	6 614 716 €
BP 2025	6 683 000 €	30 000 €	500 000 €	300 000 €	41 300 €	3 745 890 €	6 600 000 €



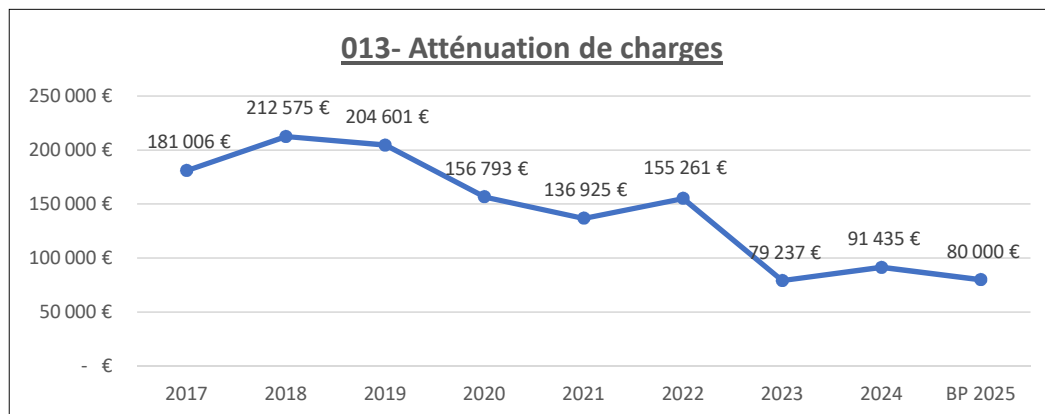
3) RESSOURCES FINANCIERES : Impôts et taxes

Le poids des impôts directs au sein des impôts et taxes, qui composent 62% des recettes de gestion courante, est insuffisant pour que leur dynamique pèse sur les recettes de fonctionnement.

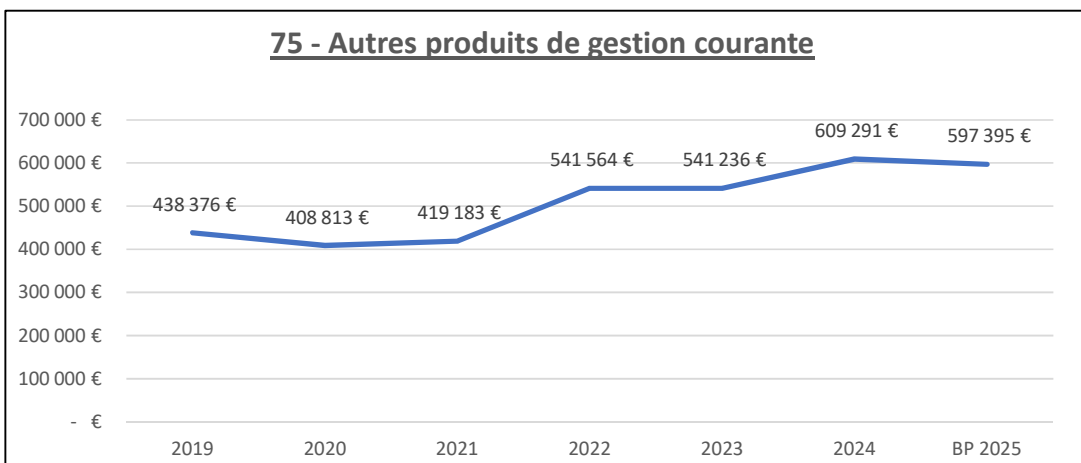
Le montant prévisionnel 2025 est quasi-identique au CA 2024 (-0,1%).



4) RESSOURCES FINANCIERES : Autres ressources



Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent essentiellement aux remboursements de salaires en cas d'arrêt (maladie/AT).



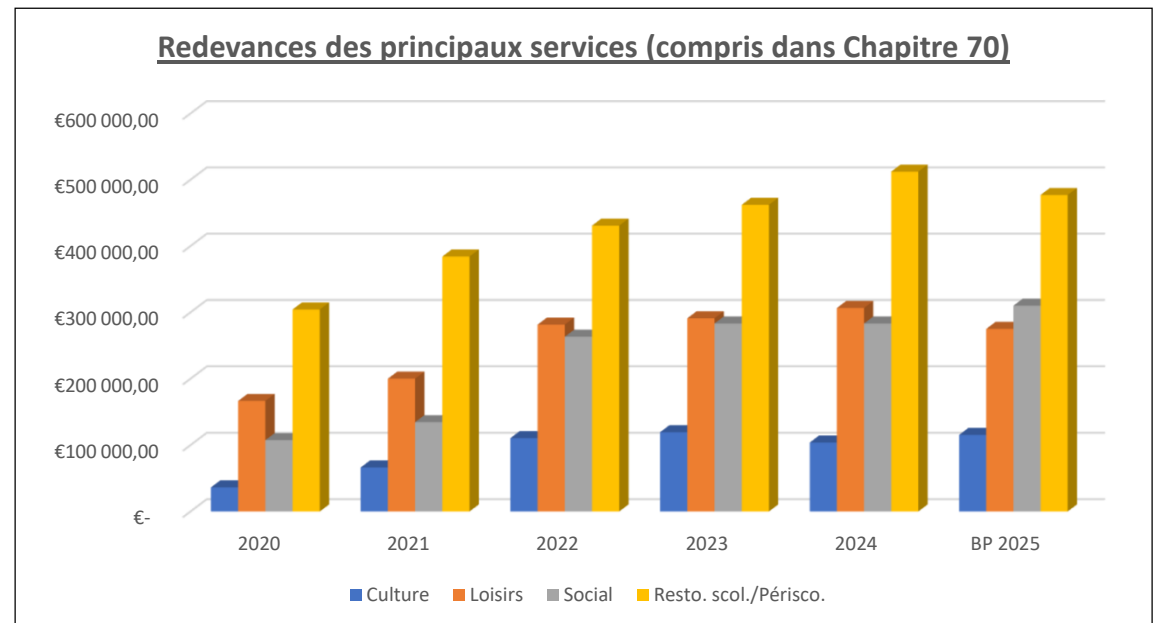
Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante est composé à 90% des revenus des immeubles, c'est-à-dire des loyers communaux. Leur évolution est très encadrée.

4) RESSOURCES FINANCIERES : Autres ressources

Les services de la Commune connaissent une forte fréquentation.

Les tarifs pratiqués en 2025 ont été revus à la hausse fin 2024, en faisant la distinction Rumilliens (+3%) et non-Rumilliens (+10%).

Malgré tout, les produits des services, du domaine et les ventes diverses (chapitre 70 en totalité) ne constituent qu'environ 7,5% des recettes de fonctionnement de la Commune.

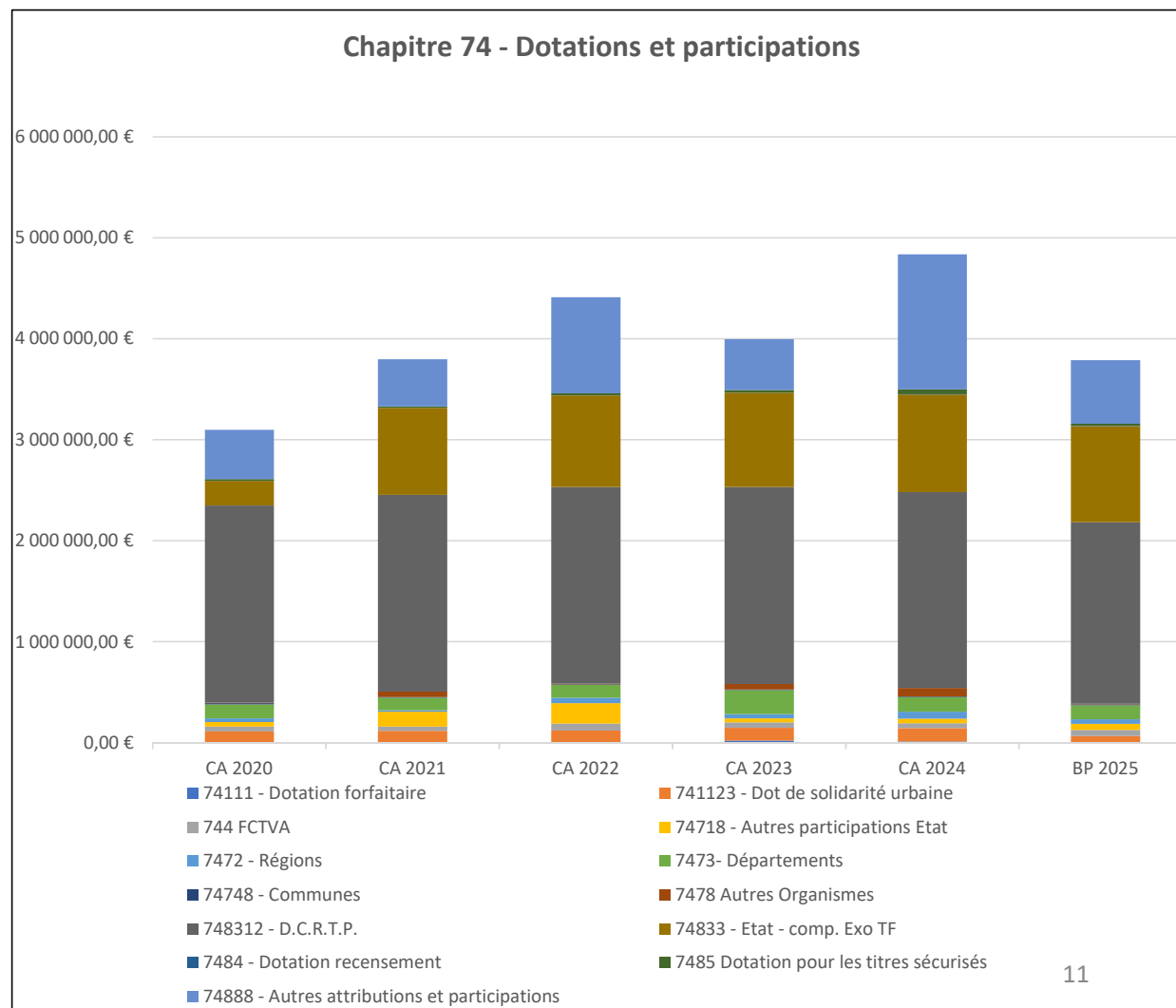


5) RESSOURCES FINANCIERES : Aides de l'Etat en diminution suite à la Loi de Finances 2025

La loi de Finances 2025 du 15/02/2025 a un impact conséquent sur nos recettes de fonctionnement.

Les principales mesures qui nous concernent directement sont :

- **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** : l'Etat a abondé l'enveloppe nationale de 150 M€ ce qui évite aux communes favorisées de trop contribuer à l'augmentation de la péréquation des moins favorisées, Pour autant, la Commune va perdre les 12k€ qui lui restaient.
- **DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)** : l'enveloppe nationale augmente significativement (+140M€), mais la Commune risque de ne pas en profiter sachant qu'elle était en 2024 à la dernière place des éligibles (694^{ème} rang sur 10 000 et qq). Impossible de prédire ce qui adviendra (les paramètres de calcul bougent tous les ans). Si la Commune n'était plus éligible, elle aurait un amortisseur de 50% du montant (67k€).
- **DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)** : la DCRTP des communes est substantiellement mise à contribution cette année 2025 (pour financer l'augmentation d'autres concours). Selon les dernières simulations du cabinet KLOPFER (19/02/2025), les 1,9M€ de 2024 seraient amputés de 150 k€ en 2025.
- **FCTVA (Fonds de Compensation de TVA-en investissement et fonctionnement)** : inchangé
- **DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales)** : selon les simulations du cabinet KLOPFER (19/02/2025), Rumilly paierait 65k€ -> il s'agira, en effet, d'une dépense au chapitre 014 – atténuation de produits (au même titre que le FPIC).



6) Section d'Investissement : recettes

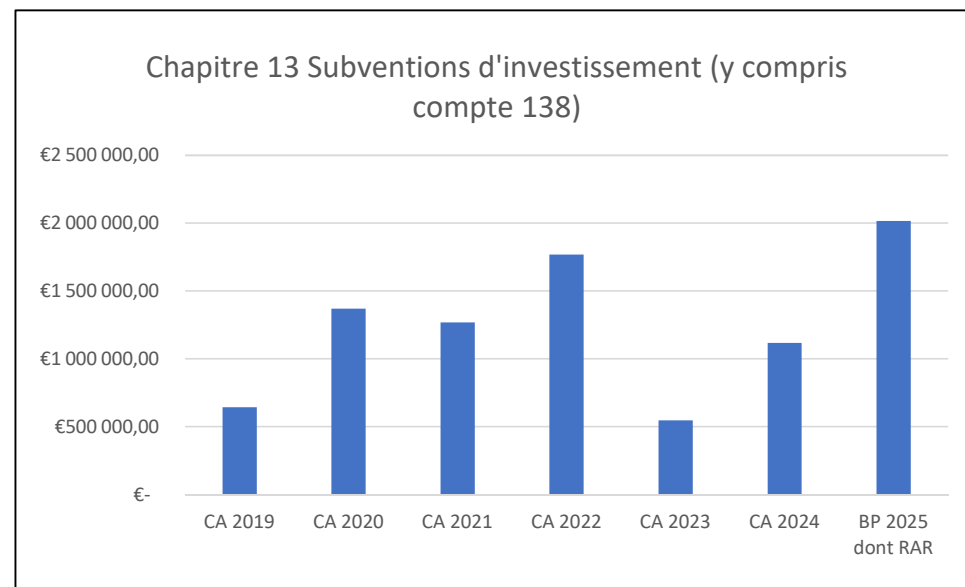
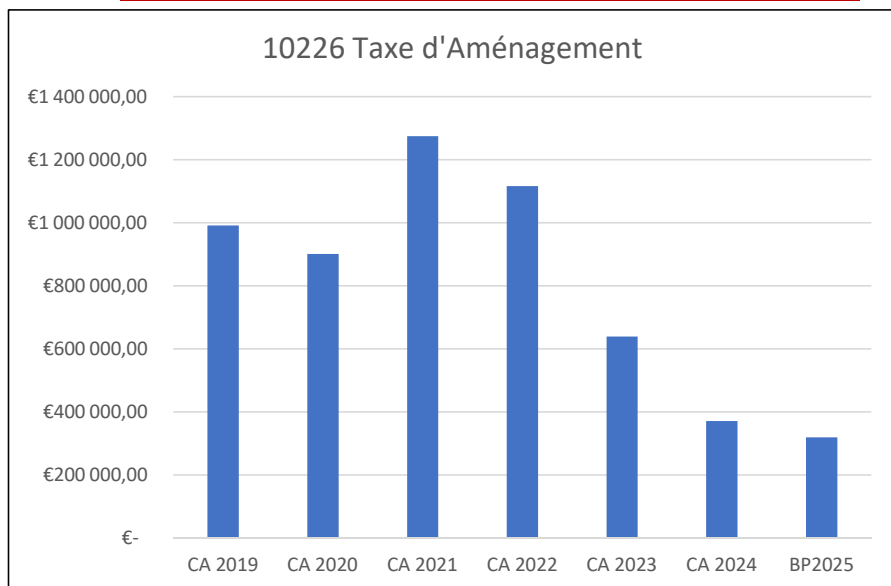
En €	CREDITS OUVERTS EN 2024 (BP+DM +RAR N-1)	CA 2024	RAR 2024 A REPORTER EN 2025 (1)	RECETTES NOUVELLES BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
13 – Subventions d'investissement (hors 138)	2 368 233,36	1 117 963,39	1 812 102,76	74 536,00	1 886 638,76
21 – Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts	1 091 180,39	0,00	0,00	1 265 474,54	1 265 474,54
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	3 459 413,75	1 117 963,39	1 812 102,76	1 340 010,54	3 152 113,30
024 – produits des ventes	345 565,00			2 052 480,00	2 052 480,00
10 - Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	1 738 421,36	1 030 720,62	34 923,24	1 270 000,00	1 304 923,24
1068 – Excédents de FCT capitalisés	1 723 151,28	1 723 151,28	0,00	3 688 748,59	3 688 748,59
138 – Autres subventions invt.non transf.	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00	34 133,38	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	3 807 137,64	2 790 005,28	34 923,24	7 141 228,59	7 176 151,83
TOTAL RECETTES REELLES	7 266 551,39	3 907 968,67	1 847 026,00	8 481 239,13	10 328 265,13

6) Section d'Investissement : recettes

13

En €	CREDITS OUVERTS EN 2024 (BP+DM+ RAR N-1)	CA 2024	RAR 2024 A REPORTER EN 2025 (1)	RECETTES NOUVELLES BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
021 – Virement de la section de fct	1 040 953,00			654 601,50	654 601,50
040 – Opérations de transfert entre sections	1 561 435,00	1 474 762,88		1 500 000,00	1 500 000,00
041 – Opérations patrimoniales	129 000,00	74 845,95		656 000,00	656 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 731 388,00	1 549 608,83	0,00	2 810 601,50	2 810 601,50
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 997 939,39	5 457 577,50	1 847 026,00	11 291 840,63	13 138 866,63
RESULTAT REPORTE N-1 (R001-solde d'exécution de la section d'Invnt positif)	1 665 809,71	1 665 809,71			
CUMUL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 663 749,10	7 123 387,21	1 847 026,00	11 291 840,63	13 138 866,63

7) RESSOURCES FINANCIERES : Autres ressources (en investissement)



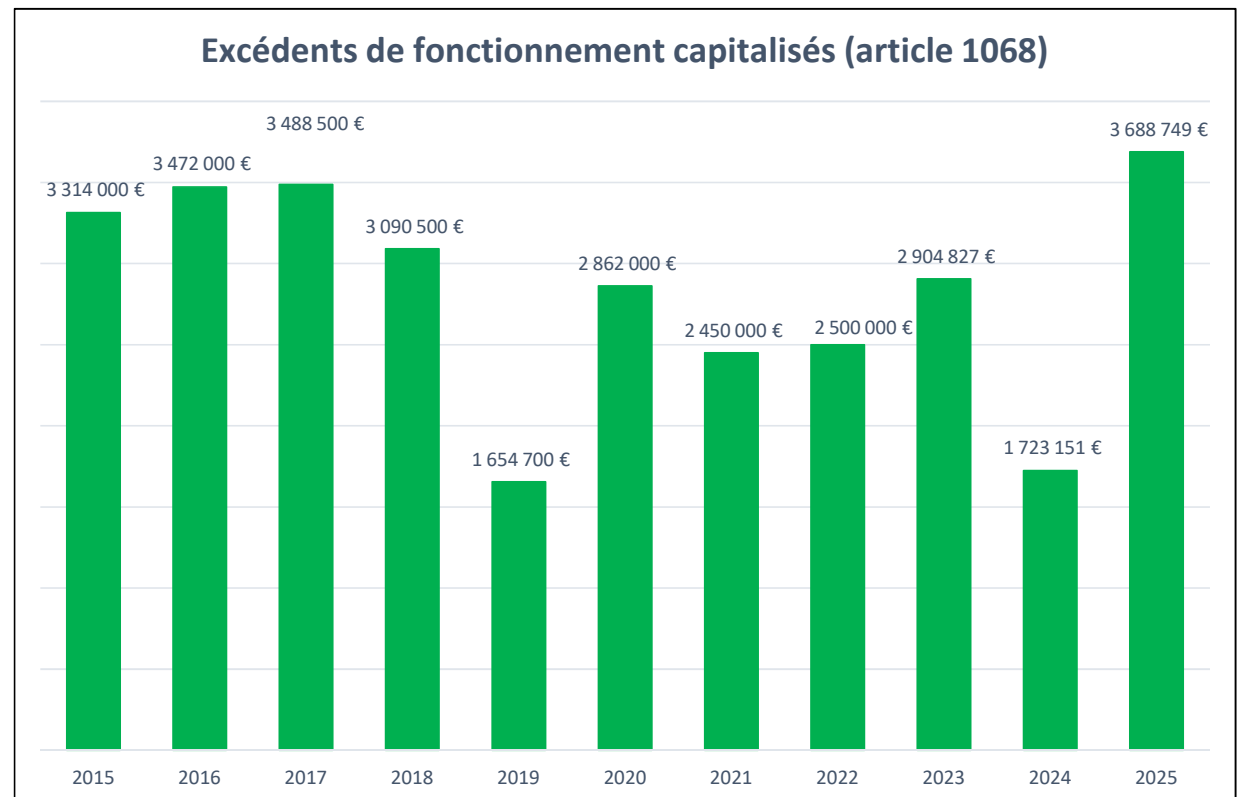
- **Taxes d'aménagement** : sont liées au marché de la construction immobilière, d'où la baisse des taxes perçues. La prévision 2025 reste prudente.
- Les **subventions d'investissement** varient en fonction des travaux réalisés et de leur nature (projets plus ou moins subventionnés). Les inscriptions nouvelles au BP 2025 (205 k€) ne prennent en compte que les subventions certaines d'autant plus avec la LDF 2025 (pour info : RAR 2024 en recettes de subventions d'investissement reportés en 2025 de 1 812 k€). Les subventions obtenues en cours d'année au vu de la présentation des nouveaux travaux inscrits au BP seront inscrites en DM ou en 2026.

7) RESSOURCES FINANCIERES : Autres ressources (en investissement)

- ❖ Le résultat de fonctionnement 2024 d'un montant de 3 688k€ reste exceptionnel.

Ceci est dû à :

- Des recettes exceptionnelles dont :
 - la reprise de provision pour risques et charges financiers constituée en 2018 dans le cadre de la vente de l'assiette foncière du site de l'ancien hôpital (montant : 714 291€),
 - la dotation au titre du filet de sécurité pour 2023 (LFI 2023-art.113), dotation accordée aux collectivités territoriales pour compenser la dégradation de l'épargne brute subie en 2023 du fait de l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (montant : 285 201 €).
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ❖ Sur le long terme, les recettes issues du fonctionnement pour financer l'investissement sont en baisse.
- ❖ L'emprunt inscrit au budget 2025 est un « emprunt d'équilibre budgétaire », qui ne sera appelé qu'en cas de réalisation de la totalité des dépenses inscrites au BP (+RAR).





CHAPITRE 2 : BUDGET PRINCIPAL

LES DEPENSES COURANTES DE LA COMMUNE

(dépenses de fonctionnement)

1) Section de Fonctionnement : récapitulatif des dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	CA 2024 (dont rattachements)	BP 2025
011 – Charges à caractère général	6 317 311,89	5 583 409,78	6 089 048,50
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 230 000,00	11 912 200,76	12 140 000,00
014 – Atténuations de produits	530 000,00	481 116,00	555 000,00
65 – Autres charges	3 077 097,11	3 041 422,98	3 215 055,00
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	22 154 409,00	21 018 149,52	21 999 103,50
66 – Charges financières	120 000,00	105 670,75	83 000,00
67 – Charges spécifiques	7 500,00	1 159,03	5 450,00
68 – Dotations aux provisions	200 000,00	139 415,00	1 000,00
DEPENSES FINANCIERES	327 500,00	246 244,78	89 450,00
DEPENSES REELLES	22 481 909,00	21 264 394,30	22 088 553,50
023 – Vir. à la section d'invest.	1 040 953,00	0,00	654 601,50
042 – Op. de transf. sections	1 561 435,00	1 474 762,88	1 500 000,00
DEPENSES D'ORDRE	2 602 388,00	1 474 762,88	2 154 601,50
TOTAL DES DEPENSES	25 084 297,00	22 739 157,18	24 243 155,00
RESULTAT		+ 3 688 748,59	

2) Dépenses de fonctionnement : maîtrise voire diminution à poursuivre

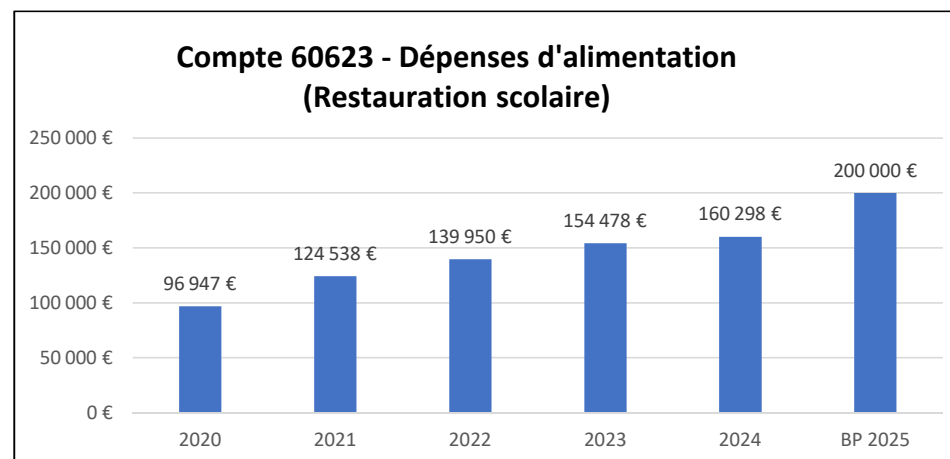
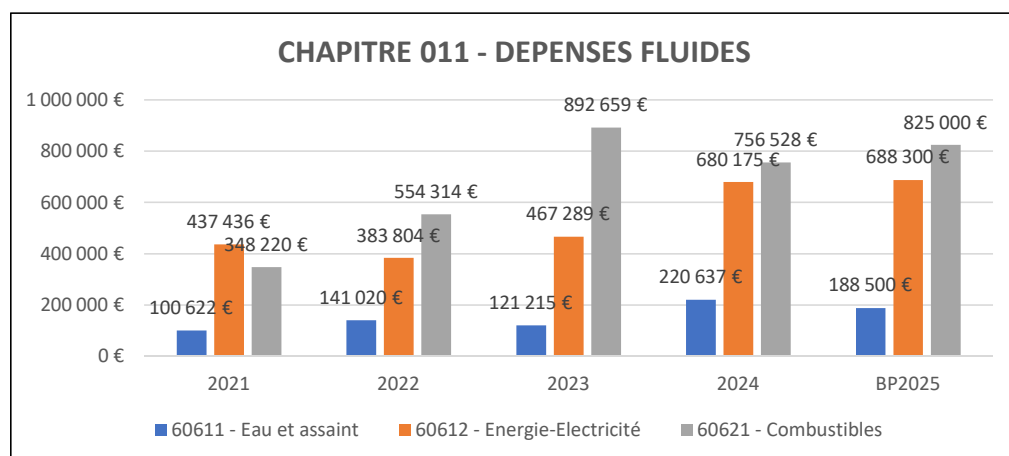
L'objectif de la lettre de cadrage budgétaire 2025 était initialement de maintenir un taux d'épargne brut de 10% minimum (« seuil de vigilance ») pour permettre une capacité d'investissement suffisante.

Les élus ont retenu l'orientation politique de maintenir le même niveau de service à la population qu'en 2024, sans augmenter la fiscalité locale : ceci implique la nécessité de maintenir un niveau de dépenses suffisant pour le bon fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'impact de la LDF 2025 votée en février 2025 sur les recettes de fonctionnement, alors que le projet de budget 2025 était quasiment ficelé, il a été nécessaire de revoir à la baisse les dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, exceptionnellement, le taux d'épargne brut 2025 a été revu à la baisse : le projet de budget primitif 2025 fait apparaître un TEB de 8,89 % (au dessus du « seuil d'alerte » fixé à 7%).

3) Dépenses de fonctionnement : zoom sur certains postes du chapitre 011 – Charges à caractère général dans un contexte toujours inflationniste et de crise énergétique



Après un pic en 2023, l'inflation devrait reculer progressivement en 2025 pour atteindre 1,7%.

Mais la situation économique nationale, complexe et floue depuis quelques mois, dans un contexte géopolitique tendu, incite à rester prudent.

Pour les fluides, la Commune a subi de plein fouet l'explosion des coûts des énergies des 3 dernières années. Heureusement que la commune a enclenché et a poursuivi sa politique de sobriété pour atténuer le choc : la baisse de consommation pourtant très significative n'a pas compensé la hausse des prix mais a largement contribué à la maintenir. L'année 2025 devrait voir la confirmation des baisses de consommations (-5 à -7%) et la baisse des coûts (-10 à -15%).

4) Dépenses de personnel : Données Principales

Agents gérés au 1er janvier de l'année (1)			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EFFECTIFS PERMANENTS													
Agents titulaires et stagiaires			239	238	238	229	232	233	235	231	239	238	224
Titulaires			240	232	227	226	221	223	221	224	218	225	220
	en activité		225	217	210	206	199	201	200	198	195	203	199
	hors activité		4	1	3	2	1	0	0	0	0	1	0
		congé parental											
		disponibilité	11	13	14	18	21	22	21	26	23	21	21
		détachement ext.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stagiaires			12	6	11	3	11	10	14	7	21	13	4
Contractuels			70	72	66	75	72	64	62	70	52	56	48
CDD													
	sur emploi vacant		21	24	23	28	32	22	25	39	29	24	28
	en remplacement		26	27	23	27	24	25	23	16	7	16	4
	chargé de mission		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CDI													
	en activité		22	20	20	20	16	17	14	15	16	16	14
	hors activité	congés sans traitement											2
			309	310	304	304	304	297	297	301	291	294	272

Plusieurs postes permanents n'ont pas été remplacés en 2024 suite à des départs d'agents et plusieurs postes sont en cours de recrutement.

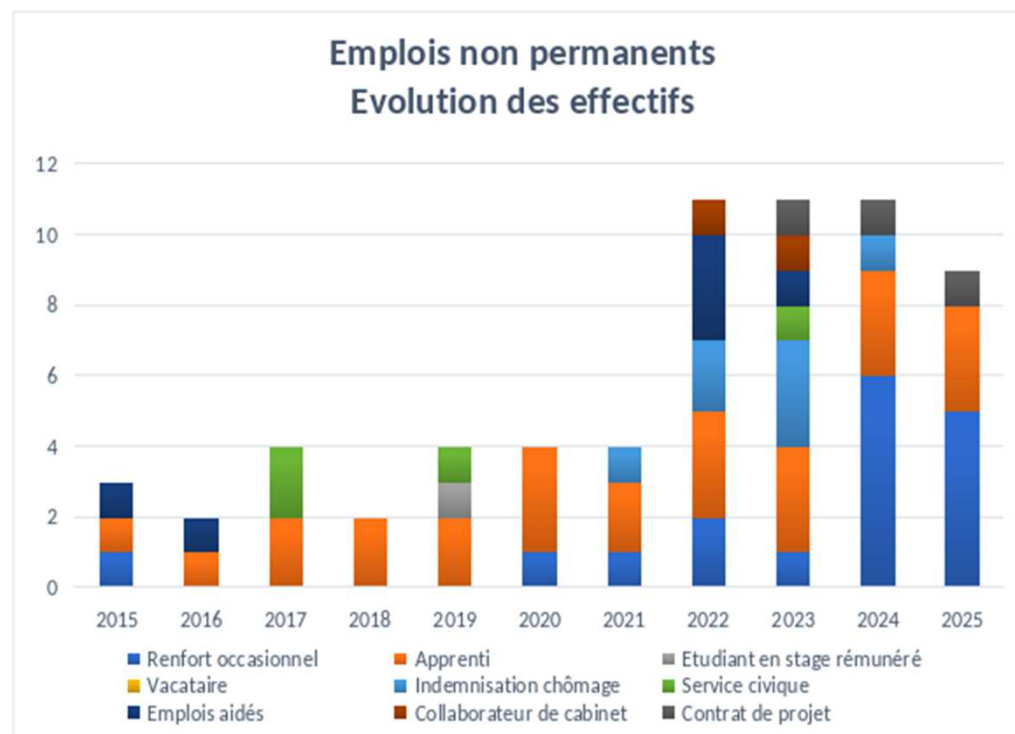
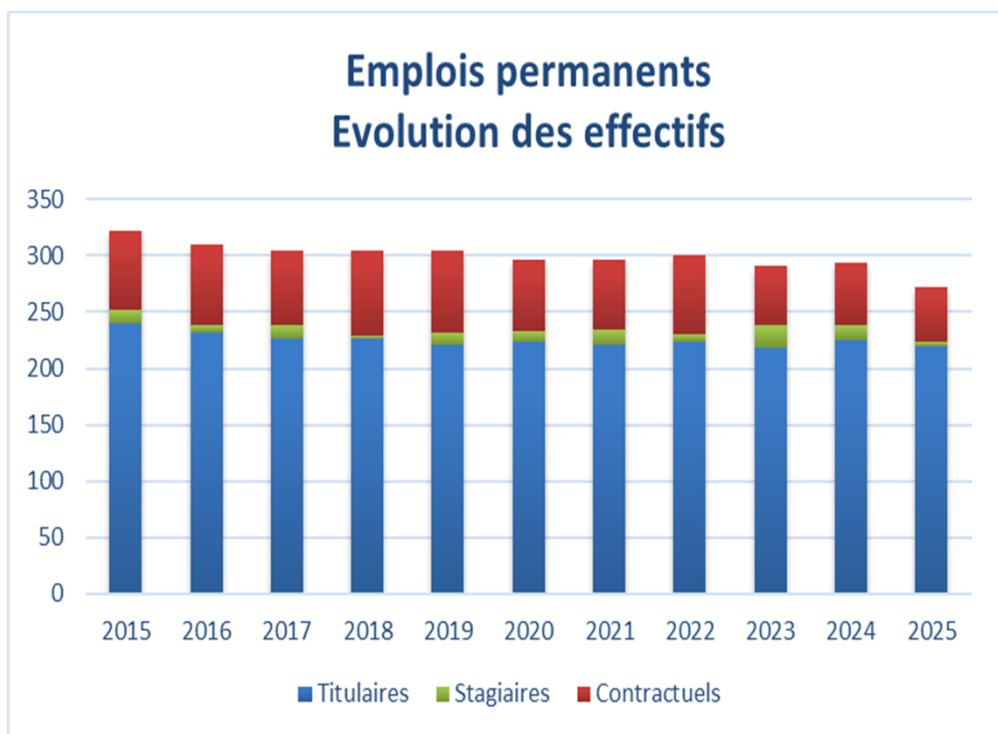
Le nombre d'agents contractuels en remplacement d'agents absents est en forte baisse du fait d'une volonté de ne remplacer que sur les postes jugés indispensables dans le cadre de la continuité de service et du respect des taux d'encadrements. Les postes concernés sont les animateurs, les agents de restauration et le personnel de nettoyage des locaux.

Le nombre d'agents contractuels sur emploi vacant est en augmentation de par le remplacement d'agents fonctionnaires par des contractuels.

Emplois pourvus en ETP (Equivalent Temps Plein) :

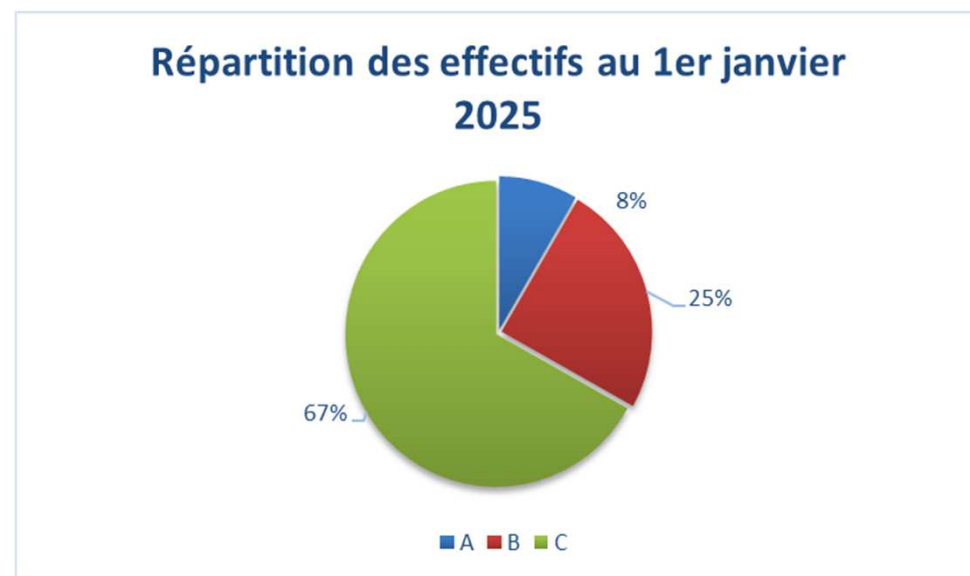
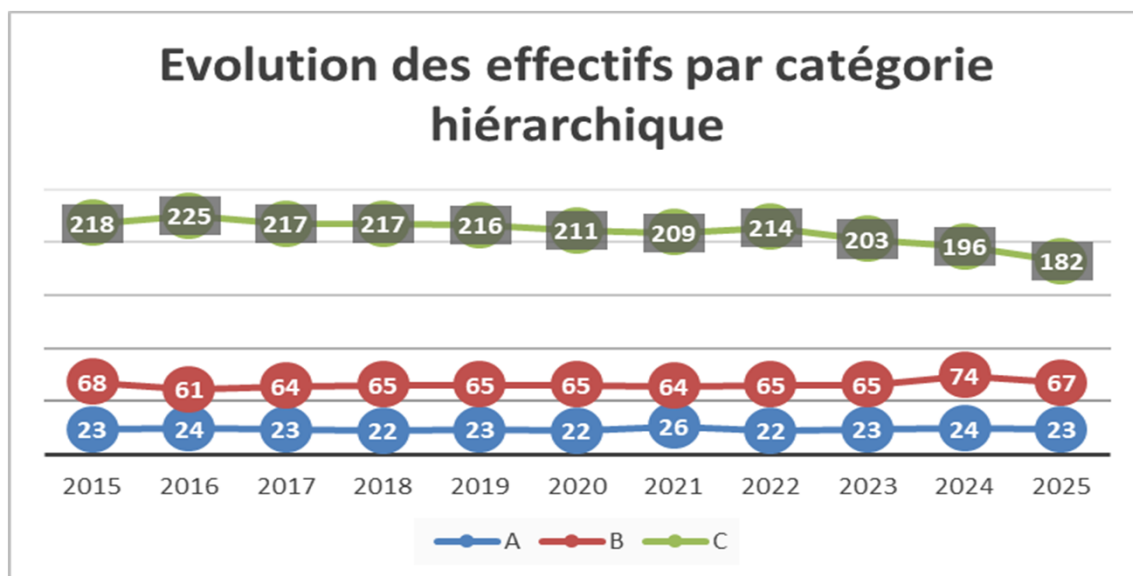
- o Au 01/01/2024 : 239 ETP
- o Au 01/01/2025 : 229 ETP

4) Dépenses de personnel : Données Principales



L'analyse de l'évolution des effectifs sur emplois non permanents montre que les recrutements se focalisent depuis deux ans sur le recrutement de renfort occasionnel (AESH et service stade), l'embauche d'apprentis (espaces verts et service stade) et un contrat de projet.

4) Dépenses de personnel : Données Principales

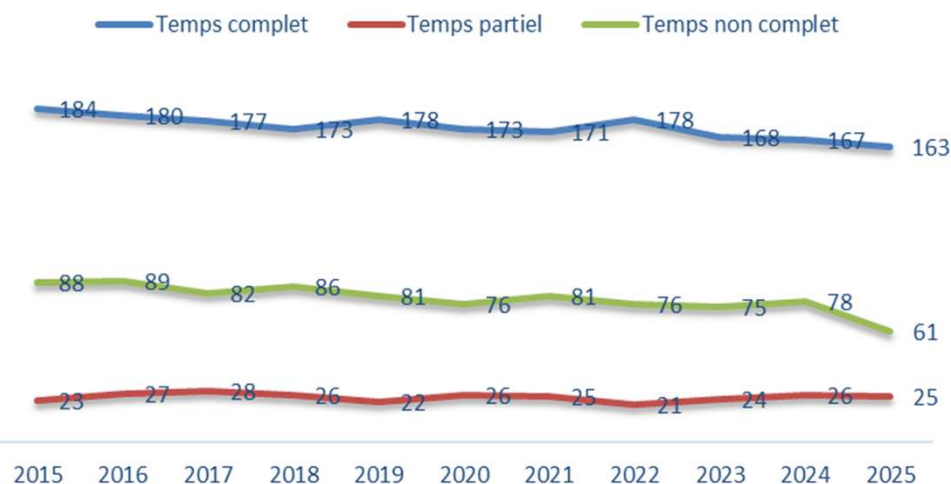


L'analyse de la répartition des effectifs par catégorie hiérarchique montre un équilibre entre les différentes catégories.

Elle fait ressortir que **toutes les catégories sont impactées par la diminution des effectifs** avec -4% pour les catégorie A, - 9% pour les catégorie B et -7% pour les catégories C au 1^{er} janvier 2025.

4) Dépenses de personnel : Analyse de la répartition par catégorie hiérarchique

Répartition des temps de travail des agents sur poste permanent

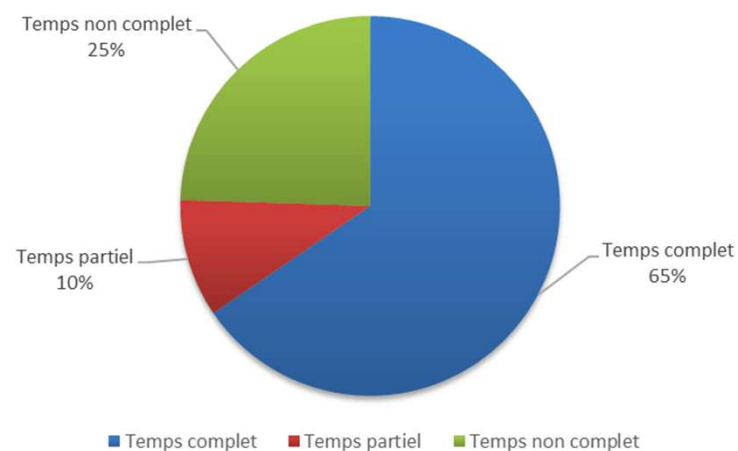


L'avenant n° 1 au protocole d'accord sur le temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2025 s'accompagne de la mise en place de mesures obligeant les agents à limiter le nombre d'heures supplémentaires réalisées et à prendre régulièrement des récupérations. Ces mesures ont pour **doublets objectifs de diminuer la pénibilité liée à la charge de travail dans un contexte de suppression de postes ainsi que la dette sociale** engendrée par des portefeuilles de CET ou d'heures supplémentaires. **ECONOMIE -28 K€**

L'analyse des données sur le temps de travail des agents en poste fait ressortir **l'effort de résorption des emplois précaires** par la diminution de postes à temps non complet. Un effort important reste à faire avec taux de 25% d'agents sur poste à TNC au 1^{er} janvier 2025.

Le nombre d'agents à temps partiel reste stable depuis 2015 ce qui est le signe du maintien d'une **politique RH volontariste de respect de la conciliation vie personnelle / vie professionnelle**.

Répartition des temps de travail 1er janvier 2025



4) Dépenses de personnel : Evolution de la masse salariale (Compte Administratif)

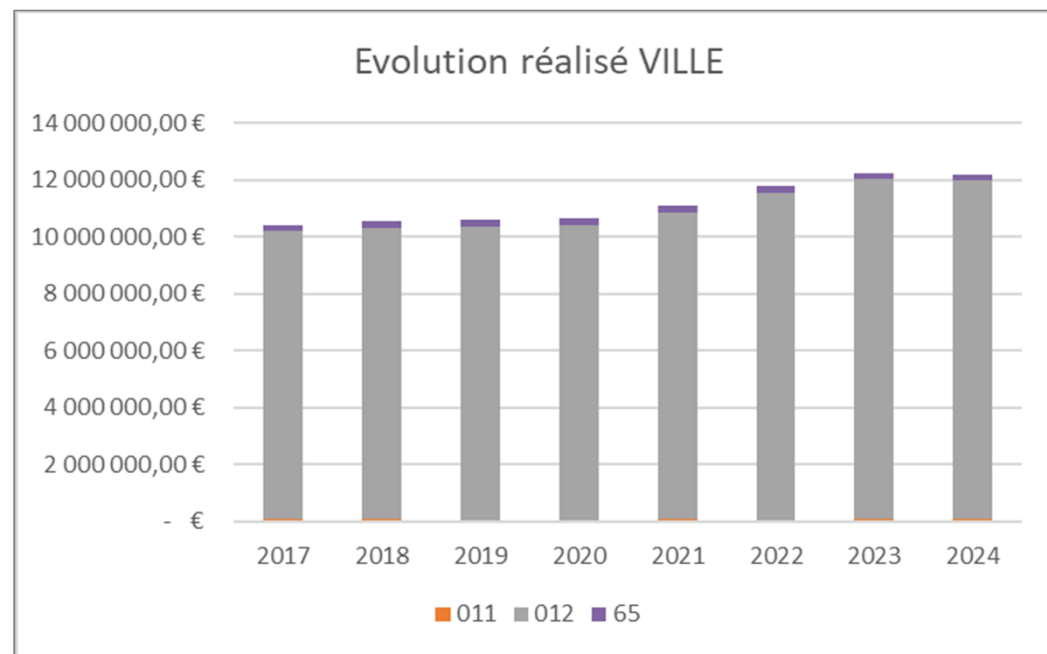
Dépenses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011	72 218,70 €	106 861,40 €	46 397,24 €	53 475,13 €	74 226,25 €	25 936,75 €	77 834,37 €	83 284,74 €
012	10 115 659,15 €	10 179 137,64 €	10 307 743,02 €	10 355 293,00 €	10 788 804,66 €	11 516 959,82 €	11 933 846,96 €	11 891 506,20 €
65	241 078,23 €	249 359,63 €	250 169,31 €	224 313,53 €	227 008,13 €	223 631,44 €	217 502,91 €	208 789,20 €
Total	10 428 956,08 €	10 535 358,67 €	10 604 309,57 €	10 633 081,66 €	11 090 039,04 €	11 766 528,01 €	12 229 184,24 €	12 183 580,14 €
Evolution		1,02%	0,65%	0,27%	4,30%	6,10%	3,93%	-0,37%

En 2023, le réalisé (11 933 846 euros) était en dépassement par rapport au prévisionnel (11 582 690 euros) du fait de mesures exogènes présent en cours d'année et liée pour partie à l'inflation :

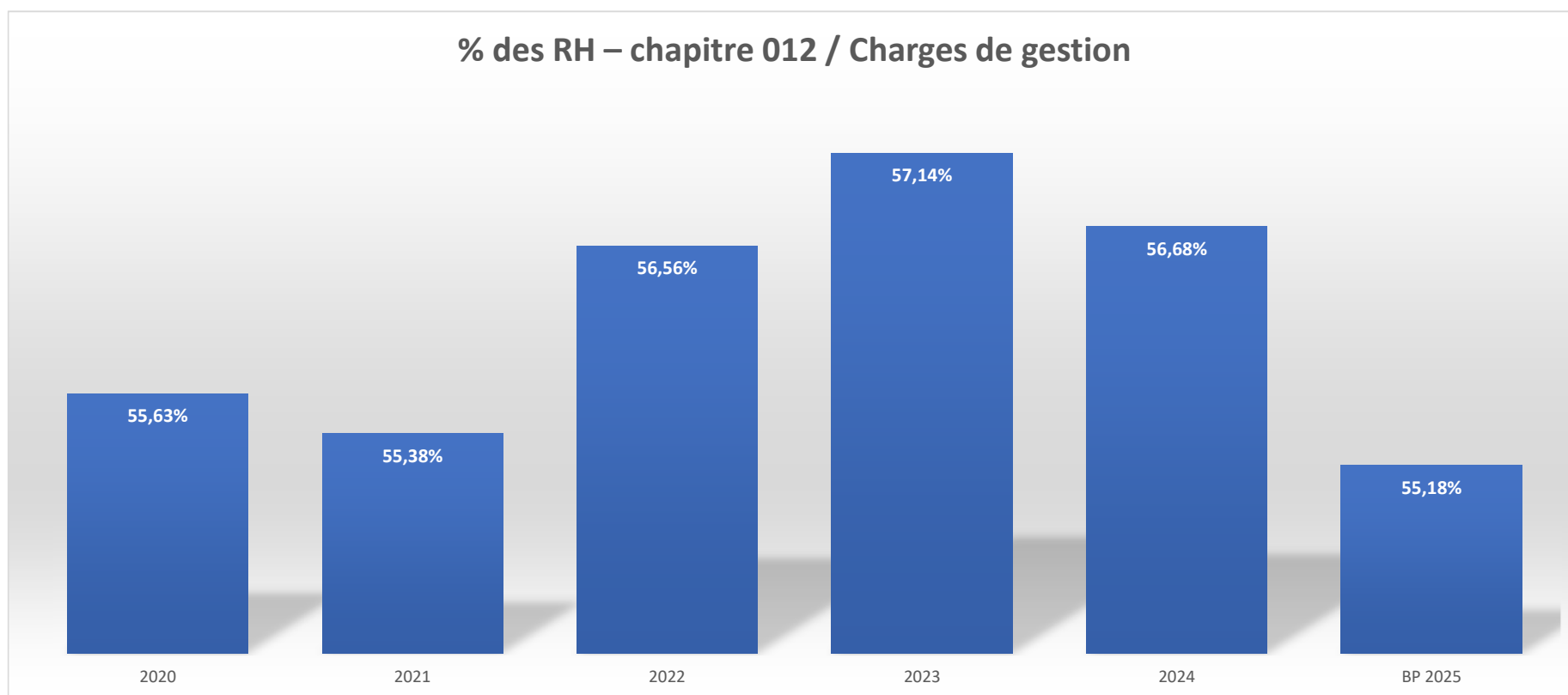
- Augmentation du SMIC,
- Augmentation du point d'indice de 3,5%,
- Reclassement des catégories C,
- Prise en charge par les collectivités des postes d'Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap (AESH).

En 2024, la masse salariale est en diminution de -0,37% pour la première fois depuis 2017. Ce résultat très satisfaisant est la résultante de mesures endogènes présent pour maîtriser la masse salariale :

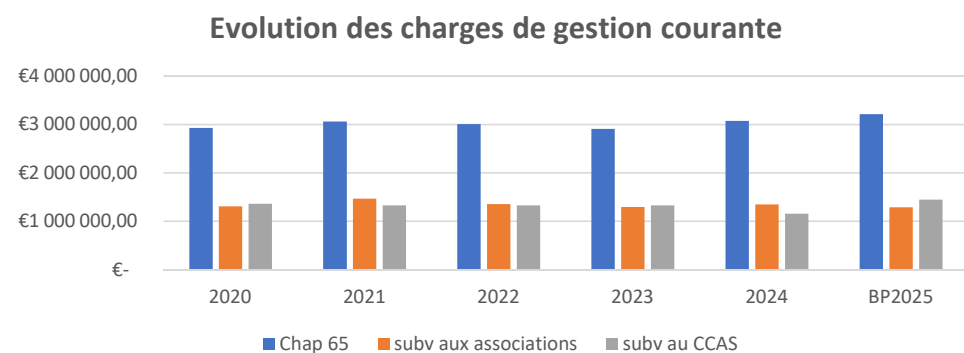
- Non remplacement d'agents,
- Limitation des heures supplémentaires payées,
- Limitation des remplacements d'agents absents au strict minimum,
- Externalisation de certaines prestations tel que le nettoyage des locaux



5) Dépenses de Fonctionnement : part des Ressources humaines dans les charges de gestion (chapitre 012)



6) Dépenses de fonctionnement : dépenses de gestion courante (chapitre 65)



La hausse des dépenses de gestion (138k€) est due à la hausse de la subvention au CCAS (+290k€-cpte 657363) compensée par des baisses sur d'autres comptes du chapitre 65 (créances admises en non-valeurs/créances éteintes (-10k€)/transport scolaire(-37k€)/Droits-Informatique en nuage (-42k€)/Indemnisation commerçants suite travaux (-15k€)/Indemnités-Cotisations élus (-26k€))

Subventions aux associations 2025

Voir délibération pour le détail des subventions

Montant total	1 292 385,00 €
---------------	-----------------------

7) Section de Fonctionnement : indemnités versées aux élus

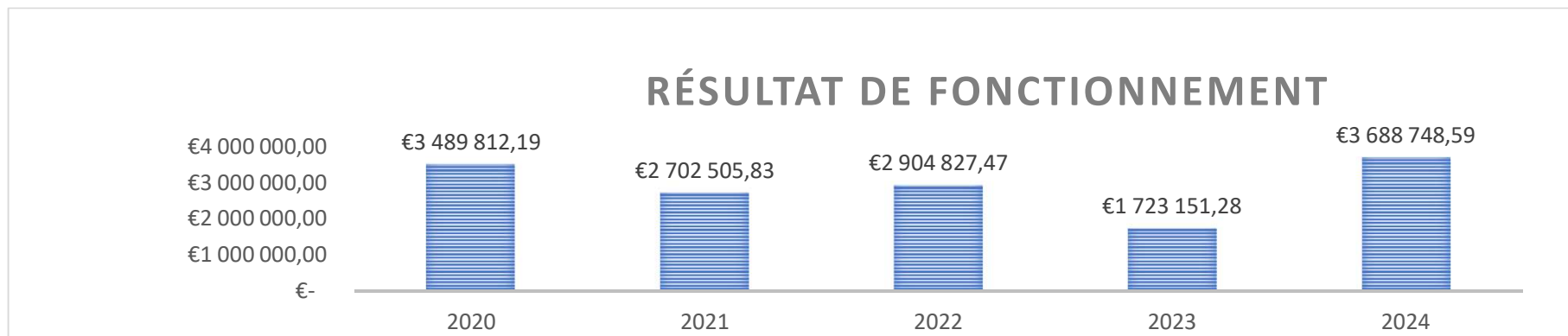
Indemnités versées aux élus dans le cadre de leur mandat communal (Maire + Adjointes + conseillers municipaux délégués)	
Nom / Prénom	Total versé en 2024 (en euros)
DULAC Christian	34 175,76
LABORIER Edwige	14 748,60
BERNARD-GRANGER Serge	14 748,60
CHAUVETET Béatrice	14 748,60
TRUFFET Nicolas	14 748,60
BOICHET-PASSICOS Christine	14 748,60
CLEVY Yannick	14 748,60
CROENNE Astrid	14 748,60
VIOLLET Mickaël	14 748,60
CHARVIER Florence	14 748,60
COLLOMB Alain	4 224,31
ABRY Michel	4 160,05

8) Section de Fonctionnement : Résultat 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	CA 2023	CA 2024	Evolution CA/CA
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 235 266,68	22 739 157,18	- 2,13%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 958 417,96	26 427 905,77	+ 5,89%
RESULTAT	1 723 151,28	3 688 748,59	+ 114,07 %

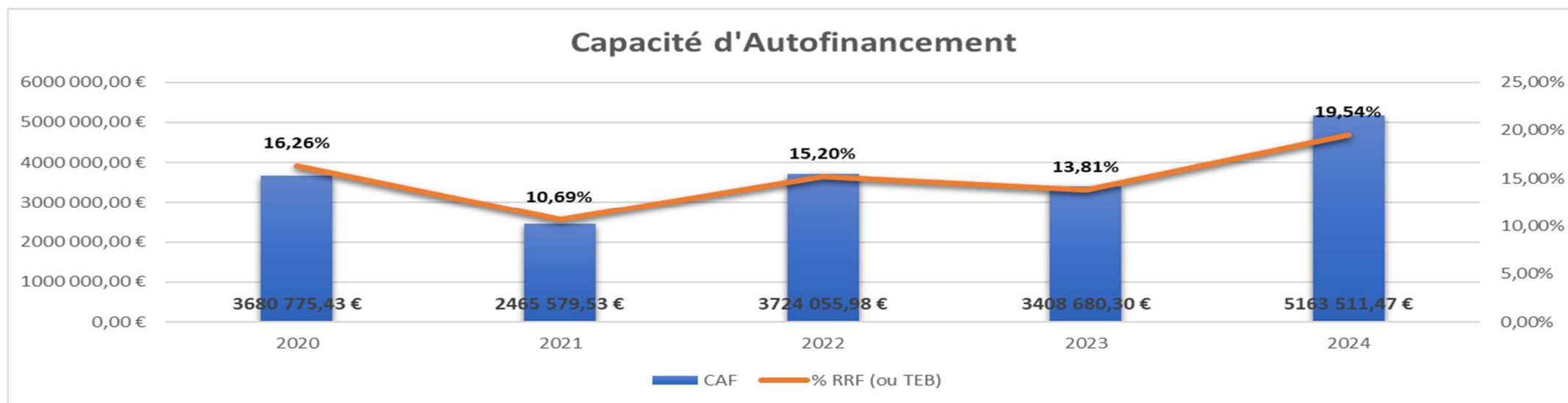
Délibération :

Proposition d'affecter la totalité du résultat 2024 de fonctionnement (3 688 748,59 €) en section d'investissement du BP 2025 au chapitre 10, article 1068



9) Section de Fonctionnement : Suivi de la Capacité d'Autofinancement

En €	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RECETTES REELLES	23 062 496,56	24 506 364,06	24 684 168,26	26 427 905,77
DEPENSES REELLES	20 596 917,03	20 782 308,08	21 275 487,96	21 264 394,30
CAF	2 465 579,53	3 724 055,98	3 408 680,30	5 163 511,47





CHAPITRE 3 : BUDGET PRINCIPAL

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA
COMMUNE

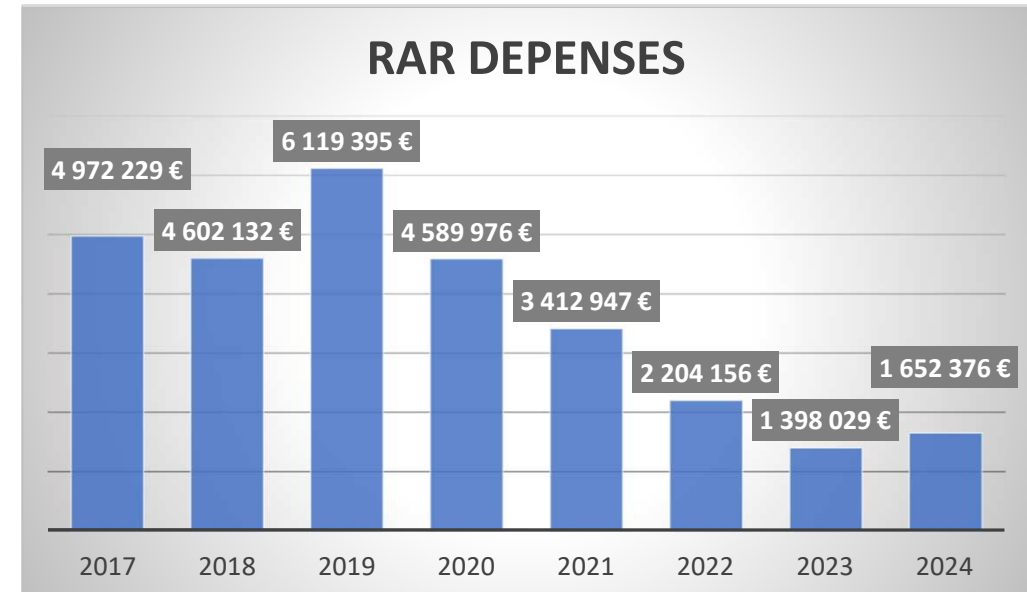
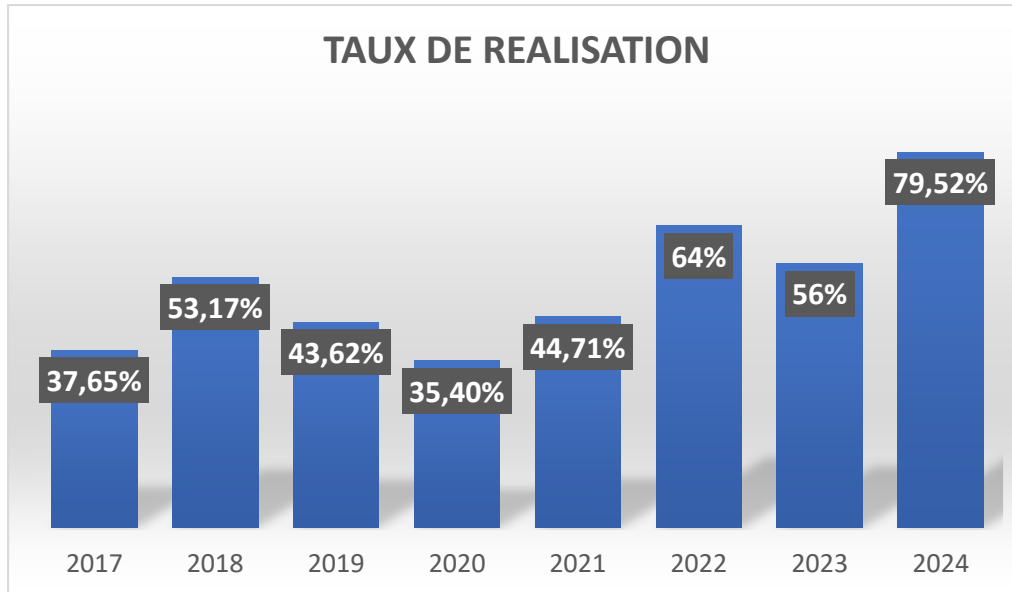
1) Section d'Investissement : dépenses

En €	CREDITS OUVERTS EN 2024 (BP+DM +RAR N-1)	CA 2024	RAR 2024 A REPORTER EN 2025 (1)	DEPENSES NOUVELLES BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
20 – Immobilisations incorporelles	245 840,60	80 675,12	108 630,36	307 000,00	415 630,36
204 – Subventions d'équipement versées	45 307,96	0,00	38 649,57	25 000,00	63 649,57
21 – Immobilisations corporelles	3 034 247,88	1 620 397,84	677 089,25	1 287 150,00	1 964 239,25
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement (voir détail dans Tableau Dépenses d'équipement par opération-pages 35- 36)	6 561 352,66	5 055 700,19	828 006,85	6 523 823,33	7 351 830,18
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 886 749,10	6 756 773,15	1 652 376,03	8 142 973,33	9 795 349,36
10 - Dotations, fonds et réserves	145 000,00	48 174,08	0,00	150 000,00	150 000,00
13 – Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 125 000,00	1 124 783,02	0,00	1 102 000,00	1 102 000,00
27 – Autres immobilisations financières	378 000,00	320 854,28	0,00	233 474,00	233 474,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 648 000,00	1 493 811,38	0,00	1 485 474,00	1 485 474,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	11 534 749,10	8 250 584,53	1 652 376,03	9 628 447,33	11 280 823,36

1) Section d'Investissement : dépenses

En €	CREDITS OUVERTS EN 2024 (BP+DM +RAR N-1)	CA 2024	RAR 2024 A REPORTER EN 2025 (1)	DEPENSES NOUVELLES BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
040 – Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00		0,00	0,00
041 – Opérations patrimoniales	129 000,00	74 845,95		656 000,00	656 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	129 000,00	74 845,95		656 000,00	656 000,00
RESULTAT REPORTE N-1 (D001-solde d'exécution négatif)				1 202 043,27	1 202 043,27
CUMUL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 663 749,10	8 325 430,48	1 652 376,03	11 486 490,60	13 138 866,63

2) Section d'investissement : suivi du taux de réalisation des travaux d'équipement



3) Section d'Investissement : Résultat 2024 et affectation ³⁴

En €	CA 2024	RAR 2024	TOTAL
RECETTES	7 123 387,21	1 847 026,00	8 970 413,21
DEPENSES	8 325 430,48	1 652 376,03	9 977 806,51
RESULTAT	- 1 202 043,27	194 649,97	- 1 007 393,30

Délibération :

– Arrêt des RAR 2024 :

- en dépenses : **1 652 376,03 €**
- en recettes : **1 847 026,00 €**

– Affectation du résultat en section d'investissement :

- * Résultat 2024 : - 2 867 852,98 €
- * Reprise du résultat 2023 : 1 665 809,71 €
- * Résultat de clôture 2024 : - 1 202 043,27 € (déficit)
- * donc affectation du résultat **en dépenses d'investissement, chapitre 001 : 1 202 043,27 €**

4) Section d'Investissement : Dépenses d'équipement par opération ³⁵

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM + RAR N-1)	CA 2024	RAR au 31/12/2024 (1)	Dépenses nouvelles 2025 (2)	TOTAL 2025 (1+2)
12	AMENAGEMENT DES ZONES DE LOISIRS		243 105,50	147 486,22	53 088,91	590 000,00	643 088,91
58	RESEAUX EAUX PLUVIALES		160 500,00	32 973,40	70 222,74	100 000,00	170 222,74
59	DEPLACEMENTS DOUX		185 840,00	142 454,93	67 844,82	225 000,00	292 844,82
61	ACCESSIBILITE PMR		30 000,00	9 171,35	13 188,96	20 000,00	33 188,96
62	AMELIORATIONS ENERGETIQUES		500 719,16	339 530,09	144 020,96	309 000,00	453 020,96
69	ACV –AMENAGEMENT ECOLES/TOURS/MONTPELAZ		795 693,00	674 037,01	224 640,46	1 550 387,00	1 775 027,46
69	ACV –AMENAGEMENT ECOLES/TOURS/MONTPELAZ	2022-01	2 017 890,00	1 902 551,91	0,00	147 121,33	147 121,33
72	ACV-PARKING SILO SECTEUR SALTEUR	2022-02	238 069,48	238 069,48	0,00	0,00	0,00
73	AMENAGEMENTS DE CARREFOURS SUR LA ROCADE	2023-01	150 000,00	44 383,50	0,00	560 000,00	560 000,00
74	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE MONERY		262 500,00	1 500,00	255 000,00	0,00	255 000,00
75	BATIMENT PREVENTION SECURITE		9 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	BATIMENT PREVENTION SECURITE	2024-01	100 000,00	94 374,00	0,00	350 000,00	350 000,00

4) Section d'Investissement : Dépenses d'équipement par opération ³⁶

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM + RAR N-1)	CA 2024	RAR au 31/12/2024 (1)	Dépenses nouvelles 2025 (2)	TOTAL 2025 (1+2)
76	RENOVATION ECOLE LEON BAILLY	2023-02	1 396 375,00	1 105 157,54	0,00	1 749 315,00	1 749 315,00
77	PARKING DE PROXIMITE RUE P.SALTEUR		2 930,52	108,00	0,00	118 000,00	118 000,00
78	REQUALIFICATION ENTREE NORD DU CENTRE VILLE HISTORIQUE	2024-02	50 000,00	12 654,24	0,00	400 000,00	400 000,00
79	OUVRAGES D'ART – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	2024-03	80 000,00	2 829,60	0,00	100 000,00	100 000,00
80	SCHEMA DIRECTEUR VOIRIE	2024-04	318 100,00	308 418,92	0,00	225 000,00	225 000,00
81	ESPACE JEUNESSE	2024-05	20 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
	TOTAL		6 561 352,66	5 055 700,19	828 006,85	6 523 823,33	7 351 830,18

5) Section d'Investissement : AP/CP

En € TTC	TOTAL (AP)	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
ACV-AMENAGEMENT SECTEUR ECOLES/TOURS/ MONTPELAZ (OP.69)	4 400 000	1 116 800	1 232 060	1 904 018,67	147 121,33		
AMENAGEMENTS DE CARREFOURS SUR LA ROCADE (OP.73)	5 780 000	0,00	96 423	44 383,50	560 000	3 545 616,50	1 533 577
BATIMENT PREVENTION SECURITE (OP.75)	3 250 000	0,00	0,00	94 374	350 000	2 000 000	805 626
RENOVATION DE L'ECOLE LEON BAILLY (OP.76)	2 947 486,54	0,00	93 014	1 105 157,54	1 749 315		
REQUALIFICATION ENTREE NORD DU CENTRE-VILLE HISTORIQUE (OP.78)	1 700 000	0,00	0,00	12 654,24	400 000	1 287 345,76	
OUVRAGES D'ART – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE (OP.79)	800 000	0,00	0,00	2 829,60	100 000	300 000	397 170,40
SCHEMA DIRECTEUR VOIRIE (OP.80)	1 200 000	0,00	0,00	308 418,92	225 000	375 000	291 581,08
ESPACE JEUNESSE (OP.81)	250 000	0,00	0,00	0,00	80 000	170 000	

6) Projets d'Investissement 2025 :



A) Rénovation énergétique des bâtiments et éclairage

- Rénovation de l'**école Léon Bailly**
- Travaux d'isolation sur l'ensemble des **bâtiments communaux**
- Schéma directeur **lumières**

B) Construction ou réhabilitation d'équipements structurants :

- Construction d'un **bâtiment Prévention et Sécurité**
- Création d'un **Espace Jeunesse**
- Etudes d'aménagement (Ecle, Salteur...)

C) Plan mobilité - voirie :

- Aménagement du **giratoire** Avenue R.Cassin/Bd de l'Europe
- Requalification de l'**entrée nord du centre historique**
- Création de **voies vertes, pistes cyclables, liaisons inter-quartiers**
- Travaux d'**optimisation du réseau routier**
- Création de trottoirs **route de Cessens**
- Remise en sécurité des ouvrages d'art

D) Programme Action Coeur de Ville :

- Plan de **rénovation des façades**
- **Aides aux commerces**
- **Rénovation de commerces**
- Aménagement de l'**Ilot des Tours** (acquisitions foncières)

E) Equipements sportifs :

- Création d'un **Pumptrack**



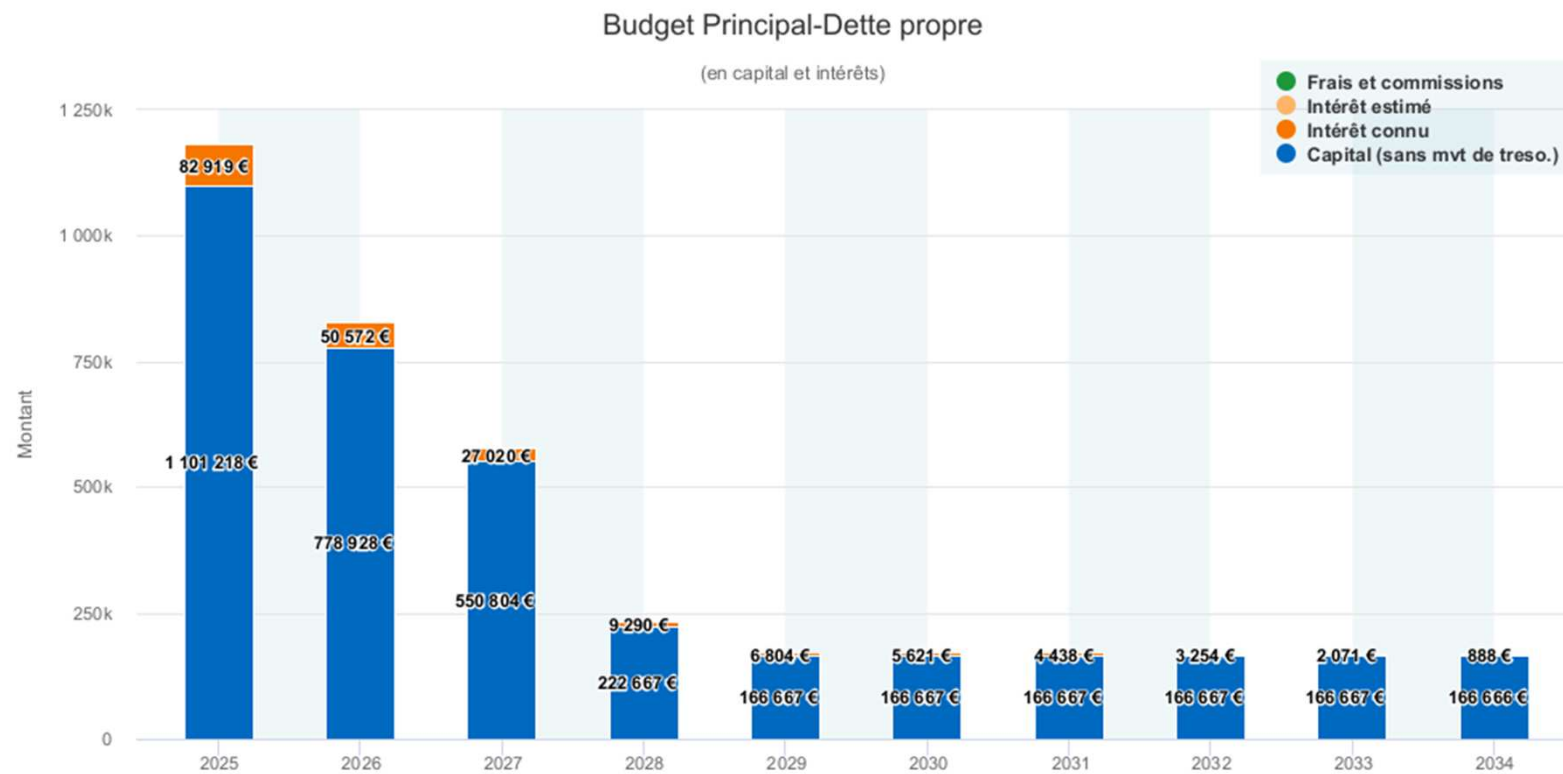
F) Opérations d'aménagement

- Extension du **cimetière** (études)
- Provision pour **acquisitions foncières**

G) Entretien courant du **patrimoine communal**

- Investissements courants dans les bâtiments
- Investissements courants dans la voirie
- Investissements courants dans les véhicules, matériels...
- Investissements autres (tous services)

7) Section d'Investissement : dette propre et dette garantie



7) Section d'Investissement : dette propre et dette garantie

DETTE GARANTIE (ORGANISMES HLM)		Halpades	Hte Savoie Habitat OPH74	HLM Mont Blanc	SEMCODA	SOLLAR	IMMOBILIERE RA
Encours au 31/12/2024 (en K€)	23 579	7 111	4 095	4 447	949	3 914	3 063
Nombre d'emprunts	108	33	32	14	4	9	16



CHAPITRE 4 : BUDGET ANNEXE CINEMA

1) Section de Fonctionnement : recettes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT En €	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	CA 2024 (dont rattachements)	BP 2025
74741 Participation commune du GFP	130 000,00	130 000,00	130 000,00
74 Dotations et participations	130 000,00	130 000,00	130 000,00
75813 Redev.fermiers & concessionnaires	165 000,00	177 026,40	180 500,00
75 Autres produits de gestion courante	165 000,00	177 026,40	180 500,00
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	295 000,00	307 026,40	310 500,00
773 Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	21 367,00	0,00
77 Produits spécifiques	0,00	21 367,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	295 000,00	328 393,40	310 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	295 000,00	328 393,40	310 500,00

2) Section de Fonctionnement : dépenses

45

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT En €	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	CA 2024 (dont rattachements)	BP 2025
615221 – Entretien, réparations bâtiments publics	44 742,00	4 460,00	20 000,00
62268 – Autres honoraires, conseils	5 258,00	5 257,02	0,00
6231 – Annonces et insertions	0,00	720,00	0,00
63512 - Taxes Foncières	5 000,00	0,00	0,00
011 – Charges à caractère général	55 000,00	10 437,02	20 000,00
65743 – Subv.Fonct.fermiers et concessionnaires	160 000,00	160 000,00	160 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	215 000,00	170 437,02	180 000,00
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	14 700,00	14 661,00	12 500,00
66112 – Intérêts – Rattachements des ICNE	0,00	- 698,08	0,00
66 – Charges financières	14 700,00	13 962,92	12 500,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	229 700,00	184 399,94	192 500,00

2) Section de Fonctionnement : dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT En €	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	CA 2024 (dont rattachements)	BP 2025
023 – Virement à la section d’investissement	52 800,00	0,00	95 750,00
6811 – Dot. amort. Immos incorporelles&corporelles	12 500,00	12 343,00	22 250,00
042 - Dépenses ordre transf. entre sections	12 500,00	12 343,00	22 250,00
DEPENSES D’ORDRE DE FONCTIONNEMENT	65 300,00	12 343,00	118 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	295 000,00	196 742,94	310 500,00

3) Section d'Investissement : recettes

En €	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR N-1)	CA 2024	RAR 2024 à reporter en 2025 (1)	Propositions nouvelles BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
13 – Subventions d'investissement	155 000,00	0,00	0,00	153 000,00	153 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	155 000,00	0,00	0,00	153 000,00	153 000,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	108 978,70	108 978,70	0,00	131 650,46 *	131 650,46
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	108 978,70	108 978,70	0,00	131 650,46	131 650,46
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	263 978,70	108 978,70	0,00	284 650,46	284 650,46

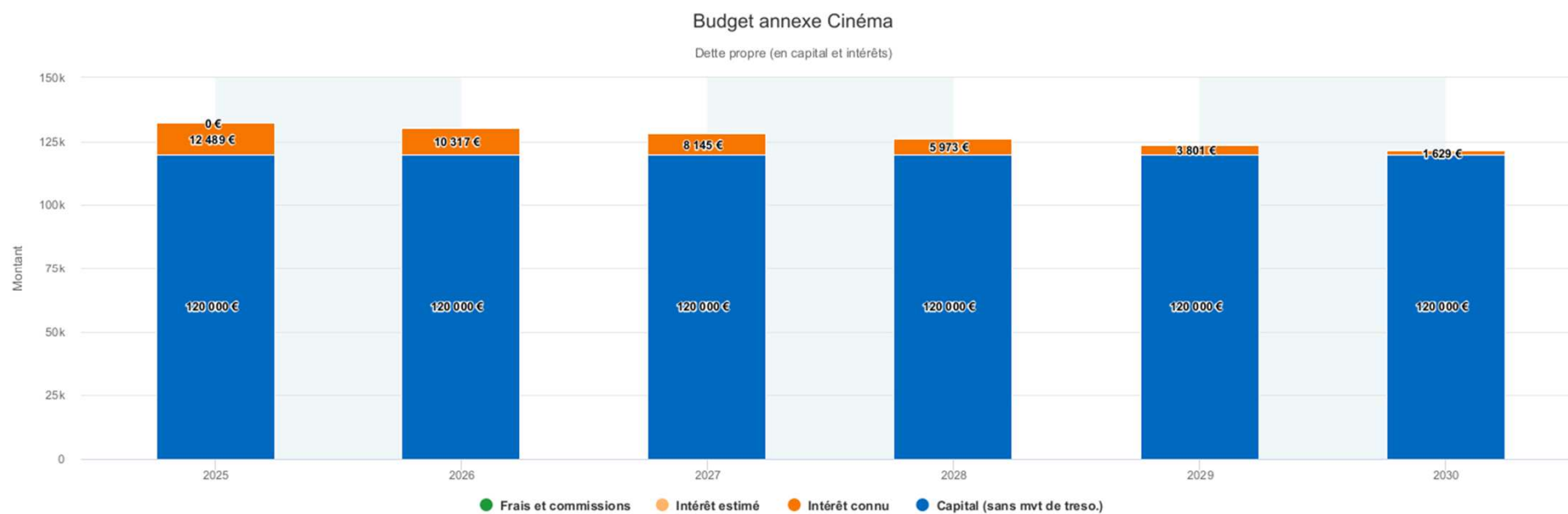
3) Section d'Investissement : recettes

En €	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RA R N-1)	CA 2024	RAR 2024 à reporter en 2025 (1)	Propositions nouvelles BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
021 – Virement de la section de fonctionnement	52 800,00	0,00	0,00	95 750,00	95 750,00
28188 – Autres immo. corporelles	12 500,00	12 343,00	0,00	22 250,00	22 250,00
040 – Op. d'ordre de transferts entre sections	12 500,00	12 343,00	0,00	22 250,00	22 250,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	65 300,00	12 343,00	0,00	118 000,00	118 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	329 278,70	121 321,70	0,00	402 650,46	402 650,46
RESULTAT REPORTE N-1 (R001)	40 369,31	40 369,31	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INV.CUMULEES	369 648,01	161 691,01	0,00	402 650,46	402 650,46

4) Section d'Investissement : dépenses

En € (non arrondi) Total	Crédits ouverts 2024 (BP+DM+RAR N-1)	CA 2024	RAR 2024 à reporter en 2025 (1)	Propositions nouvelles BP 2025 (2)	TOTAL BP 2025 (1+2)
21 – Immobilisations corporelles	129 300,00	105 185,00	0,00	154 142,97	154 142,97
23 – Immobilisations en cours	120 348,01	65 013,50	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	249 648,01	170 198,50	0,00	154 142,97	154 142,97
16 – Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	369 648,01	290 198,50	0,00	274 142,97	274 142,97
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	369 648,01	290 198,50	0,00	274 142,97	274 142,97
001 - RESULTAT REPORTE N-1 (D001)	0,00	0,00	0,00	128 507,49 **	128 507,49
TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES	369 648,01	290 198,50	0,00	402 650,46	402 650,46

5) Section d'Investissement : dette propre



6) Budget annexe Cinéma: résultats 2024 et affectation

RESULTATS (en €)	CA 2024	DELIBERATION POUR LE BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 131 650,46	Affectation en totalité en section d'investissement, en recettes (1068) *
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 128 507,49	Report en section d'investissement, en dépenses (001) **



CHAPITRE 5: DELIBERATIONS



Approbation des **Comptes de Gestion 2024**

- Budget principal**
- Budget annexe Cinéma**



1) Budget principal Ville : Approbation du compte de gestion 2024

54

Constat de l'adéquation entre Compte de Gestion (établi par le Comptable public)
et Compte Administratif (établi par l'Ordonnateur)

FONCTIONNEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	26 427 905,77	22 736 157,18
Report 2023		
Résultat	3 688 748,59	

INVESTISSEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	5 457 577,50	8 325 430,48
Report 2023	1 665 809,71	
Résultat		1 202 043,27
RAR	1 847 026,00	1 652 376,03



2) Budget annexe Cinéma :

Approbation du Compte de gestion 2024

Constat de l'adéquation entre Compte de Gestion (établi par le Comptable Public) et Compte Administratif (établi par l'Ordonnateur)

FONCTIONNEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	328 393,40	196 742,94
Report 2023		
Résultat	131 650,46	

INVESTISSEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	121 321,70	290 198,50
Report 2023	40 369,31	
Résultat		128 507,49
RAR	0,00	0,00



Approbation des Comptes Administratifs 2024 (M. Le Maire étant sorti)

- Budget principal**
- Budget annexe Cinéma**

1) BUDGET PRINCIPAL : **Approbation du Compte Administratif 2024**

LE MAIRE S'ETANT RETIRE : quitus au Maire pour le Compte Administratif dont les résultats sont :

FONCTIONNEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	26 427 905,77	22 736 157,18
Report 2023		
Résultat	3 688 748,59	

INVESTISSEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	5 457 577,50	8 325 430,48
Report 2023	1 665 809,71	
Résultat		1 202 043,27
RAR	1 847 026,00	1 652 376,03

2) BUDGET ANNEXE CINEMA : **Approbation du Compte Administratif 2024**

LE MAIRE S'ETANT RETIRE : quitus au Maire pour le Compte Administratif dont les résultats sont :

FONCTIONNEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	328 393,40	196 742,94
Report 2023		
Résultat	131 650,46	

INVESTISSEMENT	RECETTES CUMULEES (en €)	DEPENSES CUMULEES (en €)
2024	121 321,70	290 198,50
Report 2023	40 369,31	
Résultat		128 507,49
RAR	0,00	0,00



Budget **PRINCIPAL**

- Indemnités versées aux élus
- Affectation des résultats 2024
- Vote des taux de fiscalité locale pour 2025
- Budget primitif 2025
- Fongibilité des crédits
- AP/CP

1) BUDGET PRINCIPAL : Indemnités versées aux élus

Nom / Prénom	Total versé en 2024 (en euros)
DULAC Christian	34 175,76
LABORIER Edwige	14 748,60
BERNARD-GRANGER Serge	14 748,60
CHAUVETET Béatrice	14 748,60
TRUFFET Nicolas	14 748,60
BOICHET-PASSICOS Christine	14 748,60
CLEVY Yannick	14 748,60
CROENNE Astrid	14 748,60
VIOLLET Mickaël	14 748,60
CHARVIER Florence	14 748,60
COLLOMB Alain	4 224,31
ABRY Michel	4 160,05

2) BUDGET PRINCIPAL :

Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Résultat 2024 : 3 688 748,59 €

* Affectation en Recettes d'investissement (cpte 1068) : **3 688 748,59 €**

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

* Résultat 2024 : - 2 867 852,98 €

* Reprise du résultat 2023 : 1 665 809,71 €

* Résultat de clôture 2024 : - 1 202 043,27 € (déficit)

* donc affectation du résultat en dépenses d'investissement, chapitre 001 :

1 202 043,27 €

* Arrêt des RAR : - Dépenses : 1 652 376,03 €

- Recettes : 1 847 026,00 €

3) Budget Principal : Vote des taux 2025 des impôts locaux

Pour rappel, par délibération n°2024-06-01 du 26/09/2024, le CM a décidé d'assujettir les logements vacants inoccupés depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Cette nouvelle taxe permettant d'encourager les propriétaires de logements vacants à remettre leurs biens sur le marché entre donc en vigueur dès 2025.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	18,22 %	18,22 %
Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants		18,22 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24,15 %	24,15 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41,04 %	41,04 %

4) BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025 – section de Fonctionnement ⁶³

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
70 – Redevance pour services rendus	1 877 210,00 €	011 – Charges à caractère général	6 089 048,50 €
73 – Impôts et taxes	10 345 890,00 €	012- Charges de personnel	12 140 000,00 €
731 – Fiscalité locale	7 554 300,00 €	014 – Atténuation de produits	555 000,00 €
74 – Dotations, subventions, participations	3 788 360,00 €	65 – Autres charges de gestion courante	3 206 745,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	597 395,00 €	CHARGES DE GESTION	21 990 793,50 €
013 – Atténuation de charges	80 000,00 €	66 – Charges financières	83 000,00 €
RECETTES DE GESTION	24 243 155,00 €	67 – Charges Exceptionnelles	5 450,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	68 – Dotations aux provisions	1 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 080 243,50 €
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	023 – Virement à la section d'investissement	662 911,50 €
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	24 243 155,00 €	042 – Opération de transfert entre sections	1 500 000,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT	2 162 911,50 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 243 155,00 €	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 243 155,00 €

4) BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025 – section d'Investissement

1) RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
13 – Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	74 536,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 265 474,54 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 340 010,54 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 270 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 688 748,59 €
138 – Autres subv. invt non transf.	130 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisations	2 052 480,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	7 141 228,59
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 481 239,13 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	654 601,50 €
040 – Opérations ordre transfert entre sections	1 500 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	656 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 810 601,50 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 291 840,63 €
RESULTAT REPORTE	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES	11 291 840,63 €
RAR N-1	1 847 026,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 138 866,63 €

2) DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	307 000,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	25 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 287 150,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €
Opérations d'équipement	6 523 823,33 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 142 973,33 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 102 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	233 474,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 485 474,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 628 447,33 €
040 – Opérations ordre transfert entre sections	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	656 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	656 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 284 447,33 €
RAR N-1	1 652 376,03 €
D001 SOLDE D'EXECUTION N-1 NEGATIF REPORTE	1 202 043,27 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 138 866,63 €

5) BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025 : **Fongibilité des crédits**

Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (ou opération), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Ce principe sera rappelé dans la délibération relative au vote du budget primitif 2025.

6) BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025 : AP/CP

66

En € TTC	TOTAL (AP)	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
ACV-AMENAGEMENT SECTEUR ECOLES/TOURS/ MONTPELAZ (OP.69)	4 400 000	1 116 800	1 232 060	1 904 018,67	147 121,33		
AMENAGEMENTS DE CARREFOURS SUR LA ROCADE (OP.73)	5 780 000	0,00	96 423	44 383,50	560 000	3 545 616,50	1 533 577
BATIMENT PREVENTION SECURITE (OP.75)	3 250 000	0,00	0,00	94 374	350 000	2 000 000	805 626
RENOVATION DE L'ECOLE LEON BAILLY (OP.76)	2 947 486,54	0,00	93 014	1 105 157,54	1 749 315		
REQUALIFICATION ENTREE NORD DU CENTRE-VILLE HISTORIQUE (OP.78)	1 700 000	0,00	0,00	12 654,24	400 000	1 287 345,76	
OUVRAGES D'ART – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE (OP.79)	800 000	0,00	0,00	2 829,60	100 000	300 000	397 170,40
SCHEMA DIRECTEUR VOIRIE (OP.80)	1 200 000	0,00	0,00	308 418,92	225 000	375 000	291 581,08
ESPACE JEUNESSE (OP.81)	250 000	0,00	0,00	0,00	80 000	170 000	



Budget Annexe **CINEMA**

- **Affectation des résultats 2024**
- **Budget primitif 2025**
- **Fongibilité des crédits**

1) Budget Annexe CINEMA : Affectation des résultats 2024⁶⁸ au BP 2025

- EN FONCTIONNEMENT :

* Virement en section Recettes d'investissement (1068) : **131 650,46 €**

- EN INVESTISSEMENT :

* Report en section d'investissement en dépenses (001) : **128 507,49 €**

— **RAR** : Dépenses et recettes d'investissement : **0,00 €**

2) BUDGET ANNEXE CINEMA : BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT En €	BP 2025
011 – Charges à caractère général	20 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	160 000,00
CHARGES DE GESTION	180 000,00
66 – Charges financières	12 500,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	192 500,00
023 – Virement à la section d'investissement	95 750,00
042 – Op. ordre transf. entre sections	22 250,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	118 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	310 500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT En €	BP 2025
74 – Dotations, subventions et participations	130 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	180 500,00
RECETTES DE GESTION	310 500,00
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	310 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 500,00

2) BUDGET ANNEXE CINEMA : BUDGET

PRIMITIF

2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (En €)	BP 2025
21 – Immobilisations corporelles	154 142,97
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	154 142,97
16 – Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	274 142,97
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	274 142,97
D001 - RESULTAT REPORTE 2024	128 507,49
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	402 650,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT (En €)	BP 2025
13 – Subventions d'équipement	153 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	153 000,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	131 650,46
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	131 650,46
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	284 650,46
021 – Virement de la section de fonctionnement	95 750,00
040 – Op.ordre transf.entre sections	22 250,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	118 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	402 650,46
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	402 650,46

03) BUDGET ANNEXE CINEMA 2025 : Fongibilité des crédits⁷¹

Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (ou opération), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Ce principe sera rappelé dans la délibération relative au vote du budget primitif.

Merci de votre attention !



COMMUNE DE RUMILLY

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (Annexée au diaporama de présentation et de vote du budget 2025)

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

LES PRINCIPES BUDGETAIRES

1. Principe d'annualité

Un exercice budgétaire est une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Le budget de la collectivité doit donc être voté chaque année. Ce principe a deux conséquences :

- L'autorisation de l'assemblée délibérante n'est valable que pour un an. Cela interdit d'inscrire dans le budget des autorisations portant sur plus d'une année.
- La durée de l'exécution est d'un an. L'exécutif doit donc utiliser dans l'année les crédits accordés.

Trois types d'exception à ce principe existent :

- Premièrement, le **budget primitif** peut être voté jusqu'au 15 avril (voire 30 avril en année de renouvellement de l'assemblée délibérante), puisque sa **préparation** est un processus long et qui s'appuie notamment sur des dispositions votées par l'Assemblée nationale en loi de finances. Avant cela, l'exécutif peut recouvrer les impôts, et engager des dépenses de manière limitée. Après le vote du budget primitif, le budget de la collectivité peut encore être modifié par un **budget supplémentaire** et des **décisions modificatives**. Ces mécanismes permettent de prendre en compte le fait que les prévisions, aussi sincères soient-elles, ne peuvent pas être parfaitement exactes.
- D'autre part, certaines dépenses spécifiques peuvent être autorisées de manière pluriannuelle. L'assemblée locale peut ainsi voter des Autorisations de programme (AP, pour la **section d'investissement**) ou Autorisations d'engagement (AE, pour la section de fonctionnement). Celles-ci correspondent à un montant maximum, consacré à une dépense spécifique, et sans limite de durée. Ces autorisations sont encadrées par des règles strictes. Les collectivités peuvent également utiliser un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour améliorer leur gestion.
- Enfin, la période complémentaire assouplit le principe d'annualité du point de vue comptable. Jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, l'ordonnateur est autorisé à effectuer certaines dépenses, de manière limitée. Les décisions modificatives peuvent aussi être prises jusqu'à cette date, pour prendre en compte les opérations de fin d'exercice.



2. Principe d'universalité

L'universalité budgétaire suppose que l'intégralité des dépenses et des recettes sont décrites au budget. Ce principe se rapproche de l'idée de sincérité du budget. Il se décline par deux règles :

- Il n'est pas possible de contracter les recettes et les dépenses, c'est-à-dire d'effectuer des compensations entre les unes et les autres. Cela permet à l'assemblée d'avoir une connaissance détaillée de toutes les opérations financières prévues.
- Il n'est pas non plus possible d'affecter des recettes. Cela signifie que les recettes doivent financer indifféremment les dépenses, sans qu'il n'y ait de corrélation entre certaines dépenses et certaines recettes.

3. Principe d'unité

L'unité du budget signifie que toutes les dépenses et recettes doivent figurer dans un budget unique. Ce principe complète donc celui de l'universalité, en précisant le cadre (un seul document). On qualifie ce document de budget général de la collectivité. L'unité budgétaire permet à l'assemblée locale de se prononcer sur un budget présenté de manière lisible. Du point de vue technique, elle sert également à s'assurer que le budget est bien à l'équilibre.

Là aussi, des dérogations existent pour des raisons pratiques et de bonne gestion. Ainsi, les budgets annexes (par opposition au budget principal) permettent d'identifier plus facilement l'activité de certains services (par exemple dans le cadre d'une DSP-Délégation de Service Public). Le budget supplémentaire et les décisions modificatives peuvent également être considérés comme des dérogations à ce principe.

4. Principe de spécialité

La spécialité consiste à n'autoriser une dépense qu'en l'affectant à un service (ou plusieurs services) en particulier, et dans un but défini. Par exemple, vous ne pouvez pas vous contenter d'affecter un montant à l'éducation, sans précision supplémentaire. Cela signifie que l'autorisation donnée par l'assemblée locale est détaillée, par chapitre et par article.

Ce principe permet la bonne information de l'assemblée lors du vote et facilite le **suivi budgétaire** et le contrôle. Il n'a pas d'exception.

5. Principe de l'équilibre réel

Un budget à l'équilibre réel est un budget dont les recettes sont égales ou supérieures aux dépenses. Cet équilibre s'applique à l'intérieur de chaque section (fonctionnement et investissement). Il s'applique également entre les deux sections, et donc à l'ensemble du budget. Le terme « réel » renvoie à la sincérité du budget et des comptes : l'équilibre ne doit pas être qu'apparent sous l'effet de manipulations comptables.

Pour la section de fonctionnement, l'équilibre a une signification supplémentaire : cette section ne peut pas être financée par l'emprunt. On parle de "**règle d'or budgétaire**".



LE CYCLE BUDGETAIRE

- ✓ **Débat d'orientation budgétaire** : présentation d'un **rapport d'orientation budgétaire** (ROB), qui retrace l'**environnement économique** mondial et national, la **situation financière de la collectivité** et les **orientations politiques** retenues à court ou moyen terme ou dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Le DOB doit se tenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.
- ✓ **Budget primitif** : **document juridique** par lequel la collectivité prévoit ses dépenses et ses recettes sur une année civile. C'est une **autorisation de dépenses maximales** pour les services. En cas de besoin, le Conseil Municipal peut modifier ce budget primitif en cours d'année par des **Décisions Modificatives**. Le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à faire de telles modifications (hors chapitre 012) par Décisions dans le cadre de l'application de la norme comptable « M57 »
- ✓ **Compte administratif et compte de gestion** : le CA est un document détenu par l'**ordonnateur** (= la Commune), qui retrace l'ensemble de ses dépenses et de ses recettes dont il a saisi le comptable public. Établi au titre d'un exercice donné, il doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant. Mais avant de l'adopter, l'assemblée délibérante se prononce d'abord sur le compte de gestion, un autre document détenu cette fois par le **payeur** (= comptable public) dans lequel celui-ci consigne les différentes opérations qu'il a réalisées sur le compte de la collectivité au cours de l'exercice écoulé. Ainsi, le CA et le compte de gestion doivent concorder car censés retracer les mêmes opérations.

BUDGET COMMUNAL DE LA VILLE DE RUMILLY

A Rumilly, le budget 2025, constitué d'un budget principal et d'un budget annexe « Cinéma » (DSP) a été voté le 03/04/2025 par le conseil municipal.

Lors de la même séance du Conseil Municipal, Compte Administratif et Compte de Gestion ont été approuvés AVANT le vote du Budget Primitif pour que ce dernier intègre les résultats financiers de l'année précédente constatés dans le CA/CG (« Affectation des résultats »)

Les documents budgétaires s'y rapportant peuvent être consultés sur le site internet de la Mairie et obtenus en version papier sur simple demande.



Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 06/02/2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, malgré une situation économique nationale complexe et floue depuis quelques mois et un contexte géopolitique tendu ;
- de ne pas augmenter la fiscalité directe locale ;

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 24 243 155 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 50,07 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 24 243 155 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	6 089 048,50 €	Recettes des services	1 877 210,00 €
Dépenses de personnel	12 140 000,00 €	Impôts et taxes	17 900 190,00 €
/		Dotations et participations	3 788 360,00 €
Autres dépenses de gestion courante	3 215 055,00 €	Autres recettes de gestion courante	597 395,00 €
Atténuation de produits	555 000,00 €	Atténuations de charges	80 000,00 €
Dépenses financières	89 450,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	22 088 553,50 €	Total recettes réelles	24 243 155,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 500 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Virement à la section d'investissement	654 601,50 €	/	
Total général	24 243 155,00 €	Total général	24 243 155,00 €

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 demeurent inchangés par rapport à 2024.

Une nouvelle taxe, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, votée le 26/09/2024, est applicable dès 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,04 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,22 %
- Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants : 18,22 %

La notification par l'Etat de nos bases fiscales 2025, par l'envoi de l'état 1259 MI, n'étant pas parvenue, le produit attendu de la fiscalité locale a été porté à hauteur de 7 554 300 €, ceci dans l'attente de la notification du montant définitif.

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 3 788 360€, soit une baisse de 3,76% par rapport à l'an passé.

Cette baisse est due aux mesures prises dans la Loi de Finances 2025, du 15/02/2025, avec pour conséquence la diminution de nos dotations pour un montant de 225 000 € (et augmentation de nos dépenses de fonctionnement (chapitre-atténuations de produits) de 65 000 €, au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales).



II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de rénovation de l'école Léon Bailly).

b) Une vue d'ensemble simplifiée de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 202 043,27 €	Virement de la section de fonctionnement	654 601,50 €
Remboursement d'emprunts	1 102 000,00 €	FCTVA	984 923,24 €
Immobilisations incorporelles (voir liste ci-dessous)	415 630,36 €	Mise en réserves-Excédent de fonctionnement capitalisé	3 688 748,59 €
Subventions d'équipement versées	63 649,57 €	Cessions d'immobilisations	2 052 480,00 €
Immobilisations corporelles (voir liste ci-dessous)	1 964 239,25 €	Taxe aménagement	320 000,00 €
Opérations d'équipement (voir détail tableau ci-dessous)	7 351 830,18 €	Subventions	2 016 638,76 €
Autres dépenses financières	383 474,00 €	Emprunt	1 265 474,54 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	656 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 156 000,00 €
Total général	13 138 866,63 €	Total général	13 138 866,63 €



Liste des immobilisations incorporelles 2025 (chapitre budgétaire 20 hors opérations) :

Article comptable	Libellé	TOTAL en € (RAR * 2024 + Propositions nouvelles 2025)
2031	Frais d'études	137 252,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	277 378,36
	TOTAL	415 630,36

RAR * = Restes A Réaliser

Liste des immobilisations corporelles 2025 (chapitre budgétaire 21 hors opérations) :

Article comptable	Libellé	TOTAL en € (RAR 2024 + Propositions nouvelles 2025)
2111	Terrains nus	166 728,40
2115	Terrains bâtis	36 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 520,00
2128	Autres agencements et aménagements	17 124,00
21311	Bâtiments administratifs	7 207,20
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	149 596,20
21318	Autres bâtiments publics	199 471,10
2152	Installations de voirie	288 684,78
21534	Réseaux d'électrification	65 002,58
21568	Autre matériel, outillage incendie	12 000,00
2158	Autres inst ., matériel, outil.techniques	25 696 ,80
2181	Install. générales, agencements	25 127,72
21828	Autres matériels de transport	41 347,76
21831	Matériel informatique scolaire	10 000,00
21838	Autre matériel informatique	185 140,01
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 476,20
2185	Matériel de téléphonie	11 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	658 616,50
	TOTAL	1 964 239,25



Liste des opérations d'équipement 2025 :

N°opération	Libellé	N° AP	TOTAL BP 2025 RAR 2024 + Dépenses nouvelles 2025
12	Aménagement des zones de Loisirs		643 088,91
58	Réseaux Eaux Pluviales		170 222,74
59	Déplacements doux		292 844,82
61	Accessibilité PMR		33 188,96
62	Améliorations énergétiques		453 020,96
69	ACV-Aménagement Ecoles/Tours/Montpelaz		1 775 027,46
69	ACV-Aménagement Ecoles/Tours/Montpelaz	2022-01	147 121,33
73	Aménagements de carrefours sur la rocade	2023-01	560 000,00
74	Aménagement du quartier de Monery		255 000,00
75	Bâtiment Prévention Sécurité	2024-01	350 000,00
76	Rénovation Ecole Léon Bailly	2023-02	1 749 315,00
77	Parking de proximité Rue P.Salteur		118 000,00
78	Requalification entrée nord centre-ville historique	2024-02	400 000,00
79	Ouvrages d'art – travaux de mise en sécurité	2024-03	100 000,00
80	Schéma directeur voirie	2024-04	225 000,00
81	Espace Jeunesse	2024-05	80 000,00
	TOTAL		7 351 830,18

Liste des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement 2025 :

N° AP	Libellé	TOTAL AP (en €)	CP 2025 (en €)
2022-01	ACV-Aménagement Ecoles/Tours/Montpelaz	4 400 000	147 121,33
2023-01	Aménagements de carrefours sur la rocade	5 780 000	560 000
2024-01	Bâtiment Prévention Sécurité	3 250 000	350 000
2023-02	Rénovation Ecole Léon Bailly	2 947 486,54	1 749 315
2024-02	Requalification entrée nord centre- ville historique	1 700 000	400 000
2024-03	Ouvrages d'art – travaux de mise en sécurité	800 000	100 000
2024-04	Schéma directeur voirie	1 200 000	225 000
2024-05	Espace Jeunesse	250 000	80 000



❖ Les principaux projets d'investissement de l'année 2025 sont les suivants :

- Rénovation de l'école Léon Bailly
- Construction d'un bâtiment Prévention et Sécurité
- Création d'un Espace Jeunesse
- Création d'un Pumptrack
- Aménagement du giratoire Avenue René Cassin/Bd de l'Europe
- Requalification de l'entrée nord du centre-ville historique
- Création de voies vertes, pistes cyclables, liaisons inter-quartiers
- Plan de rénovation des façades
- Aides aux commerces
- Aménagement de l'ilôt des Tours (acquisitions foncières)

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

❖ Recettes et dépenses de fonctionnement : 24 243 155,00 €

❖ Recettes et dépenses d'investissement : 13 138 866,63 €

réparties de la façon suivante :

➤ Recettes : crédits reportés 2024 : 1 847 026,00 €
Nouveaux crédits : 11 291 840,63 €
TOTAL : 13 138 866,63 €

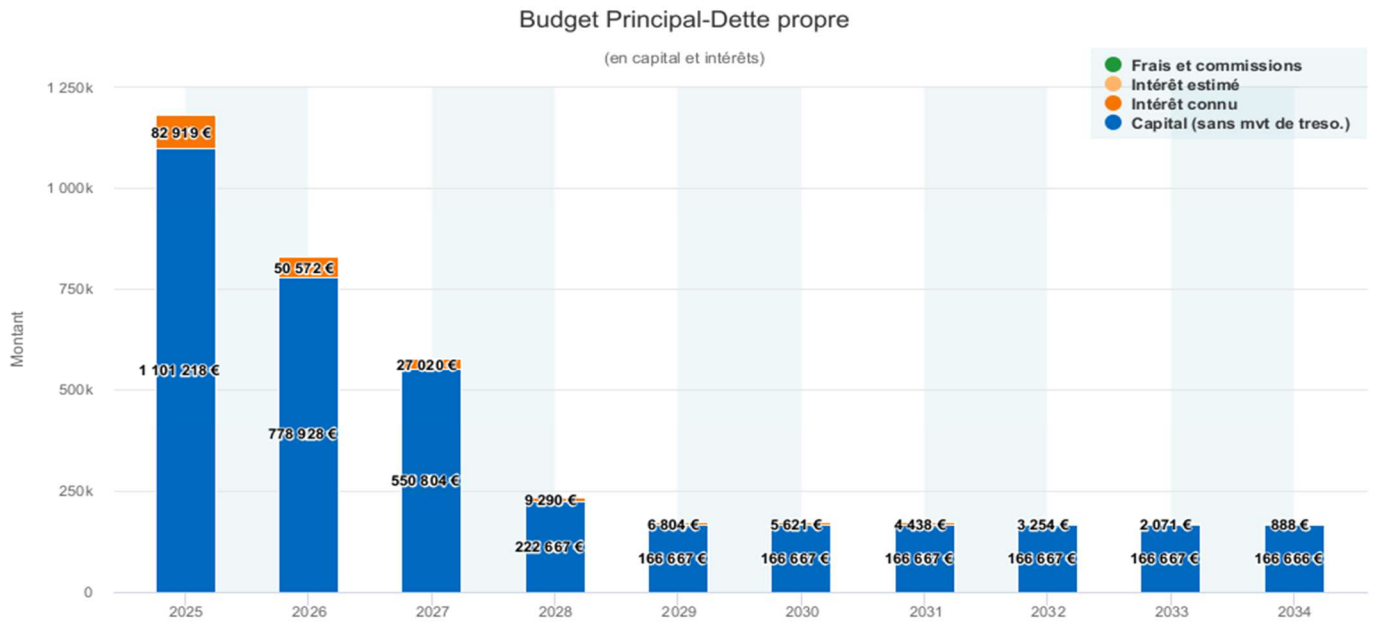
➤ Dépenses : crédits reportés 2024 : 1 652 376,03 €
Nouveaux crédits : 10 284 447,33 €
Solde d'exécution en INVT (N-1) reporté : 1 202 043,27 €
TOTAL : 13 138 866,63 €

b) Principaux ratios (voir Partie I- INFORMATIONS GENERALES de la maquette budgétaire- Informations statistiques, fiscales et financières)



c) Etat de la dette

- Dette propre :



- Dette garantie :

Encours au 31/12/2024 (k€) = 20 894

Nombre d'emprunts garantis : 108

Nombre d'organismes bénéficiaires : 6



BUDGET ANNEXE CINEMA

Ce budget est établi dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) par affermage.

Le bâtiment abritant le cinéma « Les Lumières de la Ville » a maintenant plus de 10 ans.

Ses premiers gros travaux de rénovation ont été réalisés en 2024 : changement d'un projecteur et travaux de remplacement des revêtements muraux des salles.

Une recette du CNC (Centre National du Cinéma) budgétée en 2024 pour financer ces travaux (Montant 153 000 €) ne sera finalement perçue qu'en 2025 et a donc été réinscrite au BP2025.

Pour 2025, les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Remplacement des éclairages de sécurité : 10 500€
- Mise aux normes des trappes de désenfumage : 2 500€
- Remplacement éclairage extérieur : 800€
- Remplacement des nez de marche lumineux : 12 000€
- Remplacement des écrans d'entrées de salle : 5 500€
- Travaux de peinture : 10 000€

En dépenses de fonctionnement, une somme de 20 000,00 € a été inscrite en dépenses courantes pour de petits travaux d'entretien (5k€), le reste étant pour le remplacement de vitre dans le hall d'accueil et de dalles de plafond : ces remplacements seraient éventuellement indemnisés par l'assurance. Les recettes étant incertaines, elles n'ont pas été inscrites au BP2025.

L'équilibre général du budget repose sur le versement d'une subvention communale de 130 000 €, qui couvre l'annuité de l'emprunt contracté par la commune pour la construction du bâtiment.



a) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	20 000,00 €	Dotations et participations	130 000,00 €
Autres charges de gestion courante (subv.fct versée au fermier)	160 000,00 €	Autres produits de gestion courante (redevance fermier)	180 500,00 €
Charges financières (intérêts dette)	12 500,00 €	/	
Total dépenses réelles	192 500,00 €	Total recettes réelles	310 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	22 250,00 €	/	
Virement à la section d'investissement	95 750,00 €	/	
Total général	310 500,00 €	Total général	310 500,00 €

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	128 507,49 €	Virement de la section de fonctionnement	95 750,00 €
Remboursement d'emprunts	120 000,00 €		
Immobilisations corporelles (les principales sont listées précédemment)	154 142,97 €	Mise en réserves-Excédent de fonctionnement capitalisé	131 650,46 €
/		Subventions	153 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	22 250,00 €
Total général	402 650,46 €	Total général	402 650,46 €



c) Etat de la dette :

